p l u
Dinard

PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE DE DINARD

ANNEXES

6B /
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
(DOCUMENT ZPPAUP)

DÉLIBÉRATIONS ET ARRÊTÉS
NOTE DE SYNTHÈSE
RAPPORT DE PRÉSENTATION
CAHIERS DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES N°1 À 7
CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES N°8
CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES N°9

VILLE DE DINARD

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Secteur de Saint Enogat et Saint Alexandre 8.

Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer

Directions de l'Architecture et de l'Urbanisme
Délégation Régionale
D.R.A.E. – 10, rue des Dames – RENNES (I. & V.)

SERA 2 – D.MARTY
Architecte DPLG urbaniste ENPC
3, allée de Varsovie – RENNES (I. & V.)

VILLE DE DINARD

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Cahier des Prescriptions Architecturales

Ministère de l'équipement, du Logement, des transports et de la mer.

Direction de l'architecture et de l'Urbanisme
Direction régionale
D.R.A.E. - 10, rue des Dames - RENNES (I.& V.)

SERA 2
Didier MARTY Architecte D.P.L.G. Urbaniste E.N.P.C.
3, Allée de Varsovie-RENNES (I&V)

REPERE DES ALBUMS

- SAINT ENOGAT SAINT ALEXANDRE N°8
- 1.2.3 SECTEURS CENTRAUX
- 4.5.6 LE BORD DE MER
- 7 SITES DES MONUMENTS HISTORIQUES
- 8 SAINT ENOGAT SAINT ALEXANDRE
- 9 SECTEUR DE COVISIBILITE AVEC LA RANCE

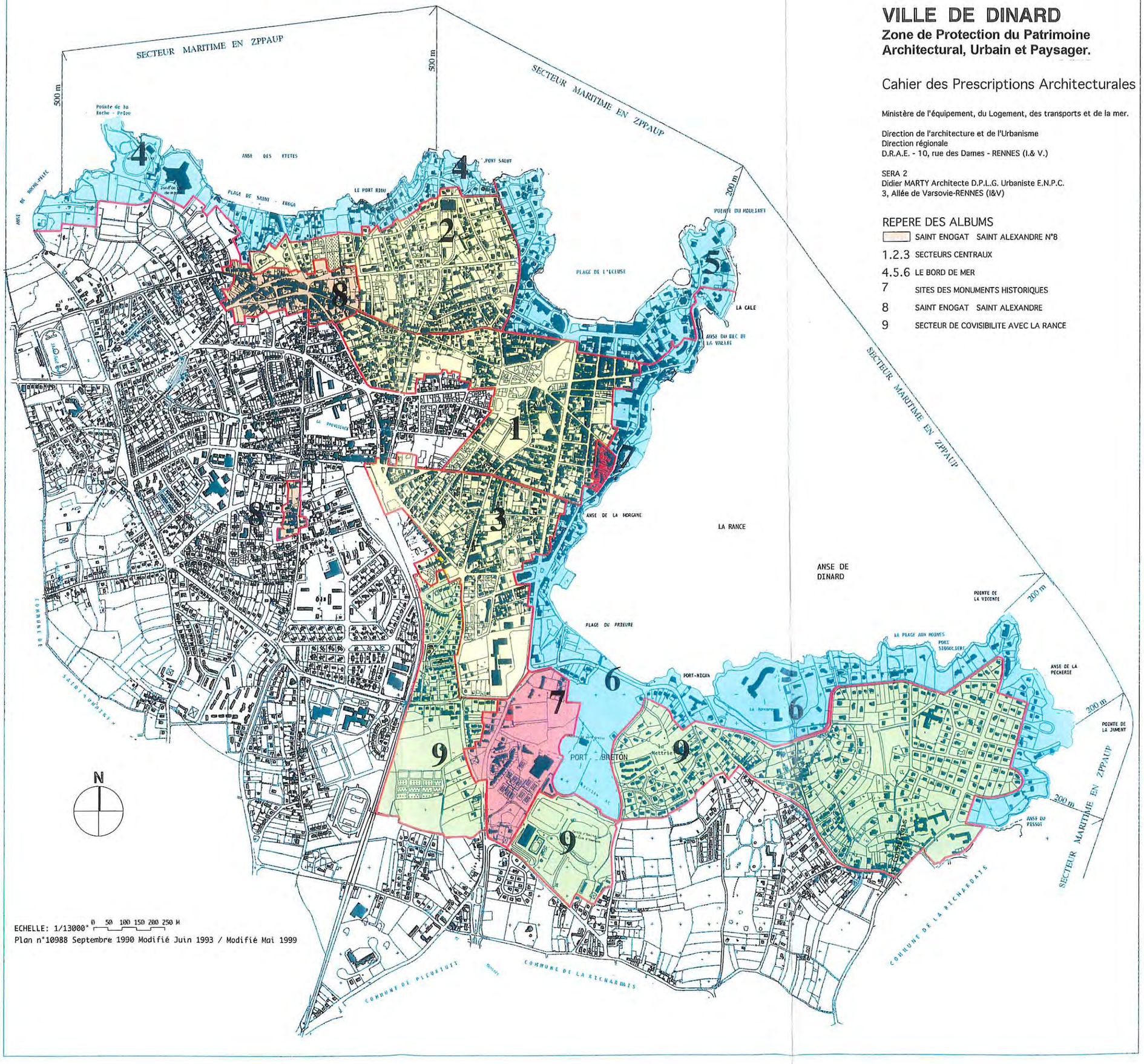

Pour une connaissance plus complète du patrimoine architectural de la ville de DINARD, le recensement et l'étude effectués par les services de l'inventaire général sont consultables au centre de documentation du patrimoine à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (6 rue du Chapitre à Rennes 35044 Rennes Cedex.02.99.29.67.68).

De même une étude réalisée en 1933 par Bazin de Jessey, traitant des "végétaux exotiques dans les jardins de Dinard" mérite d'être prise en compte. Un extrait du bulletin de la Société Nationale d'Acclimatation est disponible dans le dossier.

DINARD – Z.P.P.A.U.P.

LOCALISATION DES RUES MENTIONNEES DANS LE SECTEUR DE SAINT- ENOGAT ET SAINT ALEXANDRE

ALBUM 8

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

LOCALISATION DES RUES

NOTA :

Les rues mentionnées sans référence à la pagination ne font l'objet d'aucune prescription particulière.

Nom	Page
SAINT ENOGAT	
Calvaire (place du)	20
Chapelle (rue de la)	19
Croix (passage de la Petite)	43
Degas (rue)	20
Eglise (rue de l')	19
Gardiner (rue)	43
Lacroix (boulevard Albert)	19 et 43
Langevin (rue Abbé)	8 et 19
Port-Blanc (rue du)	8 et 19
Saint-Enogat (rue de)	43
Saint-Lunaire (rue de)	8 et 20
Vercel (rue Roger)	19
Vergers (rue des)	20 et 43
SAINT ALEXANDRE	
Clos des Perrières (rue du)	66
Feuvrette (chemin de)	66
Puits Brillant (passage du)	74
Saint-Alexandre (impasse)	66
Saint-Alexandre (rue de)	66

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

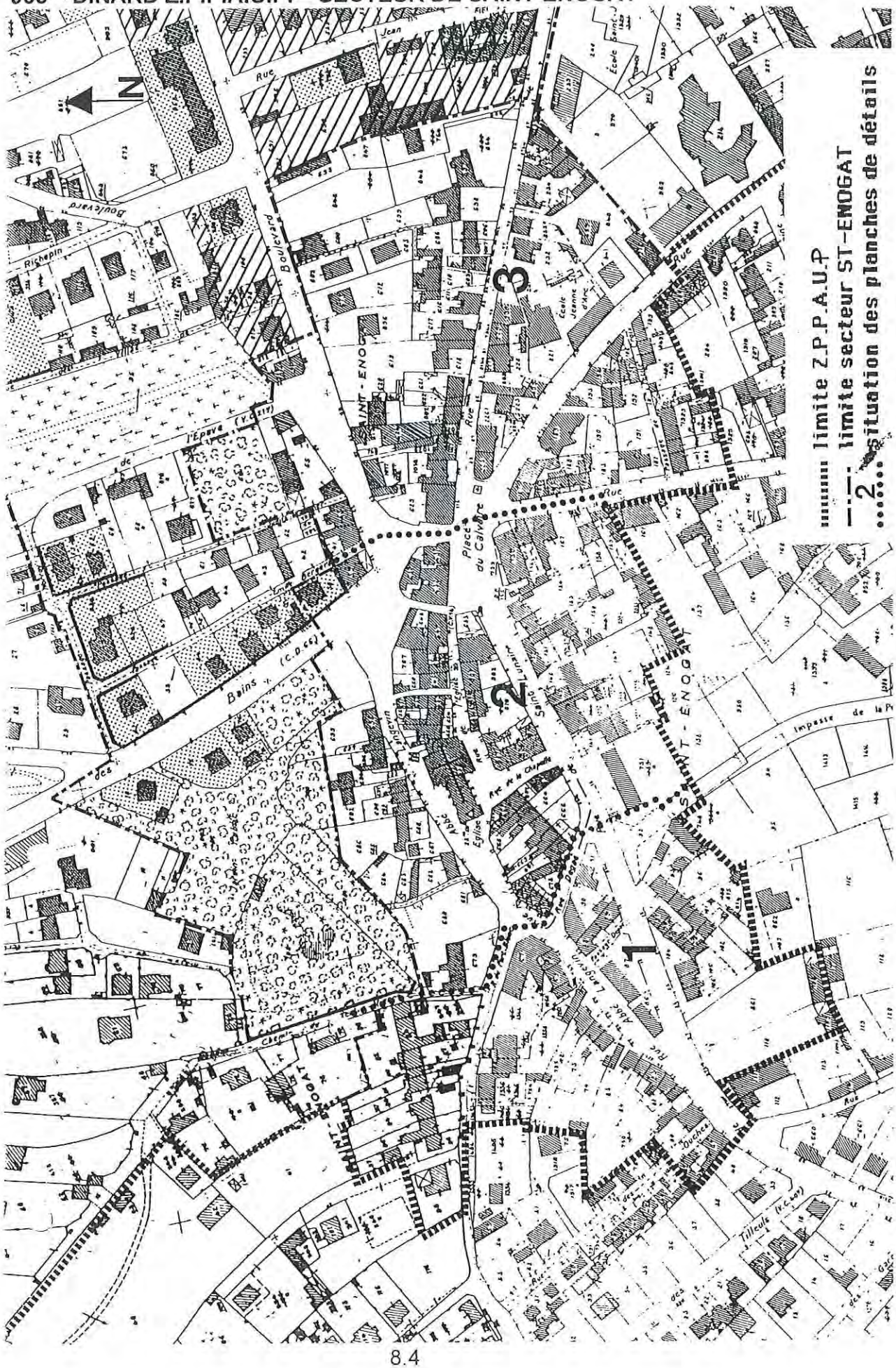

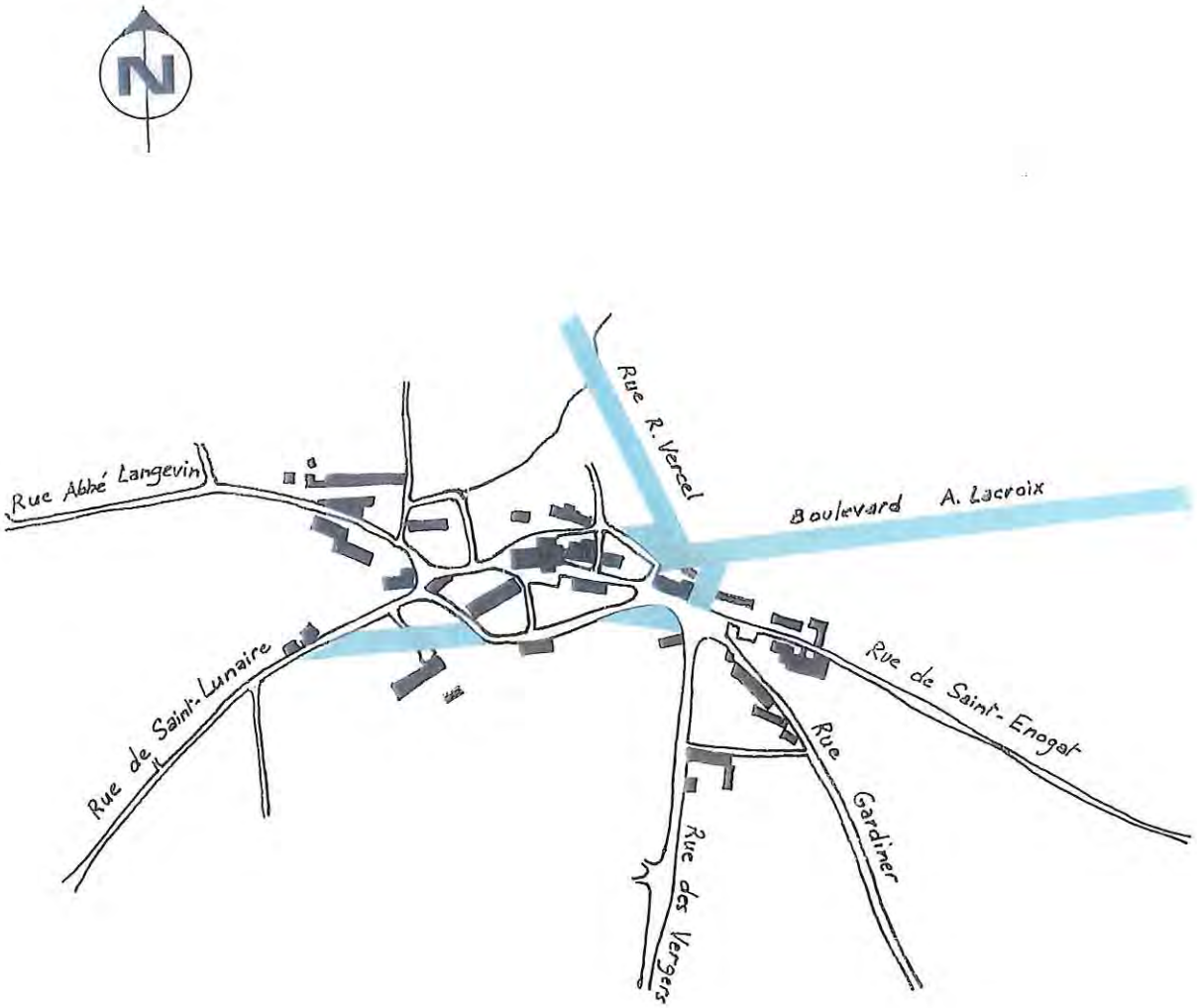

Voies du vieux bourg

Elargissements et percements nouveaux (19è)
(source : cadastre 1828)

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

LE SITE

État actuel

Le bourg de Saint-Enogat, groupé autour de l'église, a conservé un caractère rural (fin 18ème, début 19ème siècle) et son identité du fait qu'il soit resté à l'écart des aménagements côtiers et que le tracé du boulevard Albert Lacroix ait été arrêté à l'entrée du bourg. Toutefois, la nouvelle place-carrefour créée en doublement de la place du Calvaire n'offre aucun intérêt architectural et le large percement réalisé entre les deux places a détruit d'une manière dommageable l'alignement de la rive Nord de la place du Calvaire. A la périphérie du centre, le paysage urbain, constitué en grande partie au 19ème siècle, est composé de maisons aux volumes simples à 1 étage ; il n'a pas subi de modifications majeures.

LES CONSTRUCTIONS

État actuel

Le long des voies, des maisons sont construites sur 1 ou 2 étages. Au centre du bourg elles sont, suivant les cas, à l'alignement de la rue ou en léger retrait. Elles ont été, pour certaines, transformées en commerce ou en hôtel, ce qui a amené la réalisation d'annexes d'architecture médiocre trop souvent mal intégrées au bâtiment d'origine.

En dehors du centre, les parcelles sont plus importantes et les jardins plus vastes.
Les alignements les plus caractéristiques se situent autour de l'église (rue de l'Eglise, rue de la Chapelle, rue Abbé Langevin, rue Degas) et dans la rue de Saint-Enogat.

Sur la place du Calvaire une grande partie des maisons a été dénaturée par des adjonctions, des volumes sans rapport avec l'existant. Les modifications apportées dans les façades, les proportions des ouvertures, la nature et l'emploi inadéquat des matériaux utilisés ont falsifié les bâtiments et leur aspect original. Le caractère pittoresque de la place a été de ce fait considérablement altéré.

L'habitat local utilise un vocabulaire architectural traditionnel très simple tant du point de vue de sa structure que des matériaux employés et de leur mise en œuvre. Il exclut pratiquement toute modénature quand il est ancien (type rural avant 1830).

Les maisons aux pignons aveugles surmontés de cheminées sont construites en moellons de granit apparents.

Les baies sont encadrées en pierre ou en brique, leurs linteaux sont droits ou légèrement cintrés.

Les menuiseries à grands carreaux sont en bois et les volets battants.

Les toitures à deux pans sont en ardoise, ajourées de lucarnes capucines ou gerbières (les "chiens assis" ont été rajoutés).

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

Prescriptions générales

L'intérêt du bourg de Saint-Enogat réside en grande partie dans le caractère particulier de ses alignements lié au souci d'orientations (alignements des rives Sud et jardin sur rue des rives Nord) et aux différents remaniements de voirie (rue de Saint-Lunaire, liaison rue Abbé Langevin - boulevard Albert Lacroix). Ces alignements font l'objet des prescriptions particulières à la parcelle de même que les maisons ou villas dont l'intérêt commande la conservation.

Les prescriptions générales concernent principalement l'aspect et la volumétrie des constructions nouvelles ou à restaurer. Elles s'appliquent à l'ensemble du secteur de Saint-Enogat.

Les restaurations

Les restaurations et ravalements des maçonneries des murs de façade destinés à rester apparents seront réalisés avec des matériaux ayant les mêmes caractéristiques que les témoins en place.
Les teintes des enduits et menuiseries respecteront les usages locaux ; elles s'harmoniseront avec l'environnement proche (en évitant le blanc).
Les couvertures seront réalisées en ardoise, les lucarnes seront du type capucine ou gerbière à l'exclusion des "chiens assis".

Les façades commerciales seront réalisées sans clinquant ni ostentation (cf. 104 et 106 rue de Saint-Enogat, 10 rue de l'Eglise).
Le bois et la pierre seront le plus souvent employés pour les trumeaux et allèges.
Les surfaces vitrées des devantures seront soulignées par des allèges pleines. Les bandeaux surmontant les devantures seront préférentiellement en bois et à l'aplomb de la façade.
Les bandeaux continus et uniformes seront décommandés.
Les enseignes seront discrètes et les couleurs ne seront pas agressives.

Les constructions nouvelles

Les constructions contemporaines s'harmoniseront avec le site urbain et respecteront la morphologie des îlots existants et le gabarit général des rues (R + 2 maximum). Les matériaux, les éléments de détails architecturaux et les couleurs seront soigneusement choisis et étudiés en fonction des constructions avoisinantes. Les demandes de permis de construire seront présentées accompagnées des élévations ou photographies des immeubles voisins.

Les clôtures

Elles devront dans la mesure du possible, garder leur originalité sans modifications notables. Dans le cas des clôtures en serrurerie, les brise-vents ou brise-vues rajoutés ne devront en aucun cas dépasser la hauteur de la grille (cf. 6 bis rue de Saint-Lunaire).

Les espaces publics

Actuellement conçus avec un objectif essentiellement routier, ils devront faire l'objet d'aménagements laissant une plus grande part aux espaces piétons (compte tenu de l'affluence d'été). La place du Calvaire, en particulier, ainsi que le vaste carrefour des rues des Bains, Abbé Langevin, Albert Lacroix méritent d'être améliorés dans ce sens.

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

PRESCRIPTIONS DETAILLEES PAR PARCELLE

Rue du Port Blanc
Rue Abbé Langevin
Rue de Saint-Lunaire

Rue du Port blanc

n° 4 à 22	Alignement des maisons actuelles à respecter. Partie avant à conserver en jardin avec possibilité de restauration des annexes existantes. Clôtures à rétablir ou restaurer.
n° 1 à 11	Pas de prescriptions particulières.

Rue Abbé Langevin

n° 40 à 60	Alignement des maisons actuelles à respecter. Partie avant à conserver en jardin avec possibilité de restauration des annexes existantes. Clôtures à conserver. La villa double aux n° 48 et 50 est à conserver avec son jardin arrière sur 20 m.
n° 31 et 33	Pas de prescriptions particulières.

Rue de Saint-Lunaire

n° 8 bis à 16	La percée de la rue laisse voir les arrières de maisons sans intérêt. Pour affirmer la continuité de la rue, il faudrait rétablir des clôtures en serrurerie (cf. n°14) ou au moins les planter de manière dense (cf. n° 12).
n° 17 à 27bis	Le petit square devra être conservé. S'il y est réalisé un passage, il devra être assez étroit (type piéton) pour laisser la plus grande place aux plantations. L'îlot constitué de maisons à rez-de-chaussée + 1 étage autour d'une petite impasse est à conserver et à restaurer sans adjonction ni modification importante des percements, si ce n'est pour rétablir les ouvertures d'origine. La villa du n° 27 sera conservée avec son jardin de proximité sur 15 m environ.

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

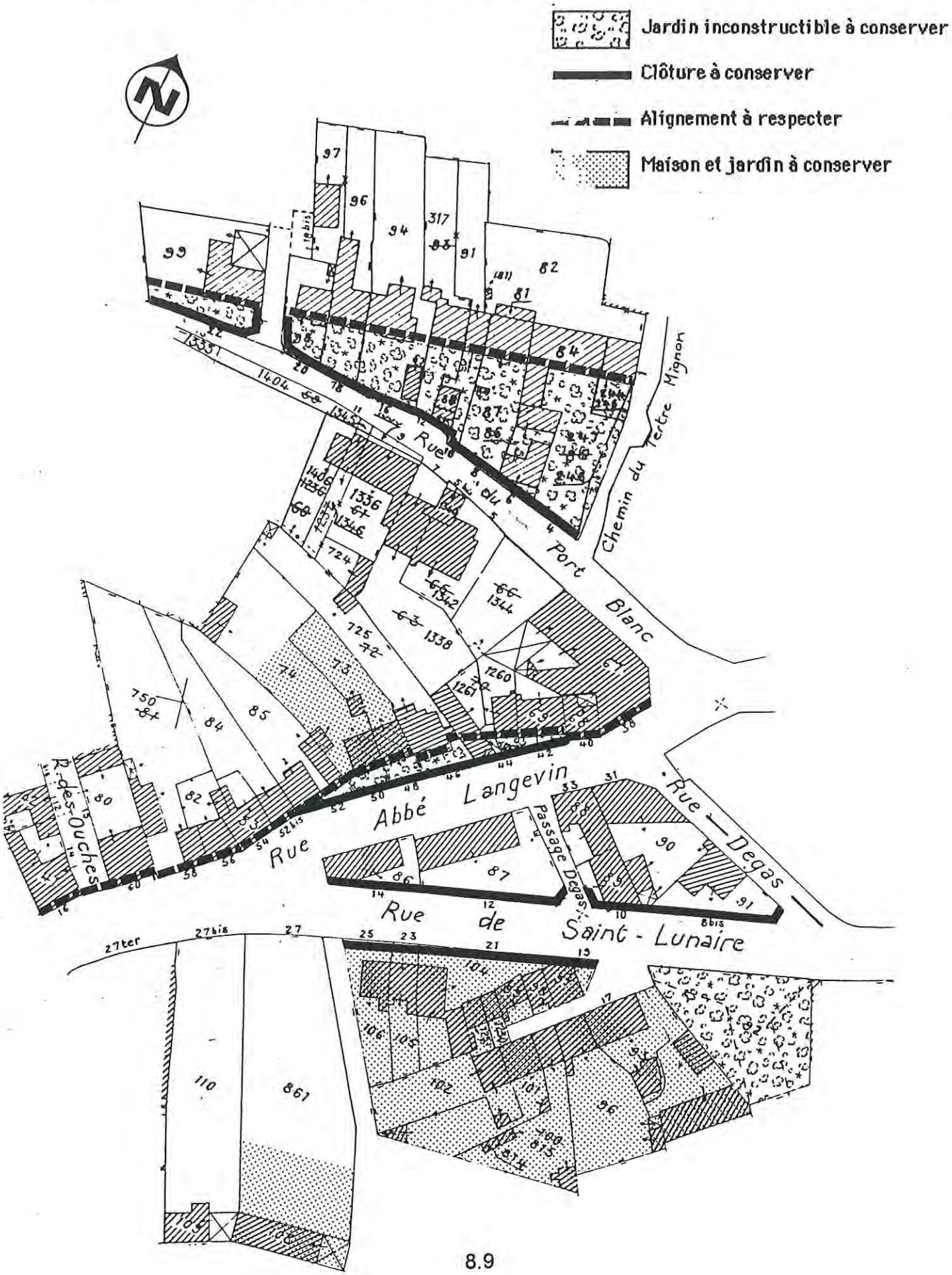

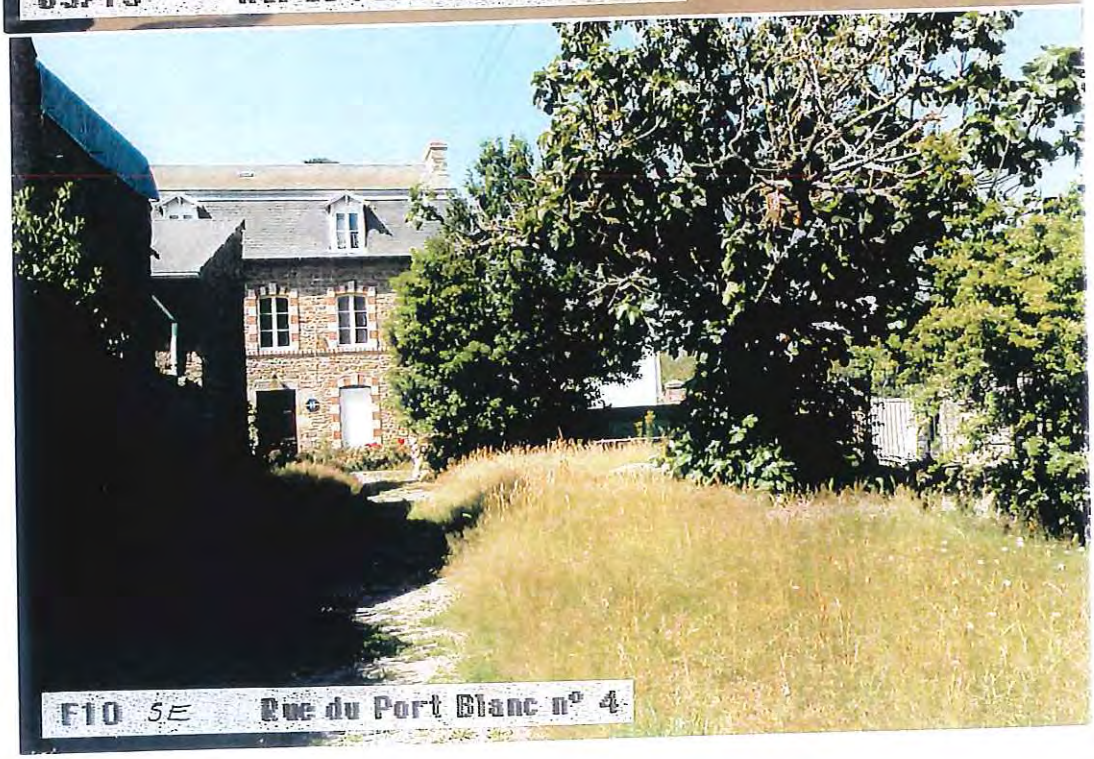

Rue du Port Blanc n° 1 et angle rue Abbé Lemire n° 38

30
F9 SE Rue Abbé Langevin n° 38 à 54

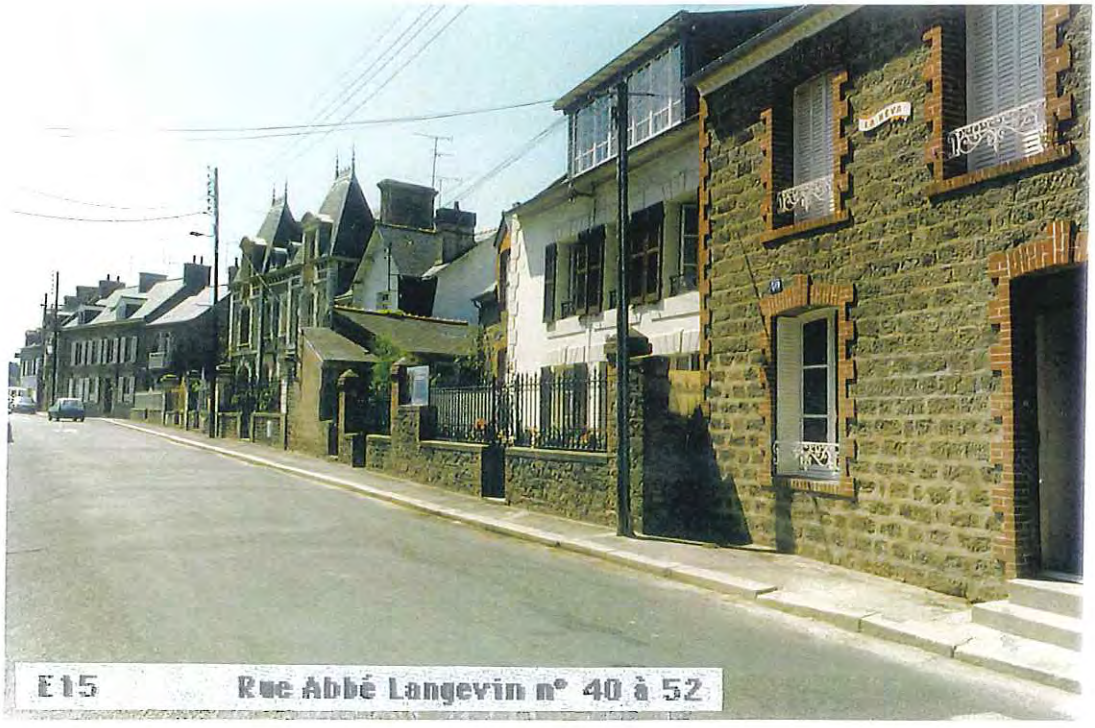
E15 Rue Abbé Langevin n° 40 à 52

F11 Rue Abbé Langevin n° 31 et 33, angle rue Degas

F0 Rue de Saint-Lunaire n° 8bis

F3 Rue de Saint-Lunaire n° 12 et 14

F8 Rue de Saint-Lunaire n° 16
Rue Abbé Langevin n° 56 à 60

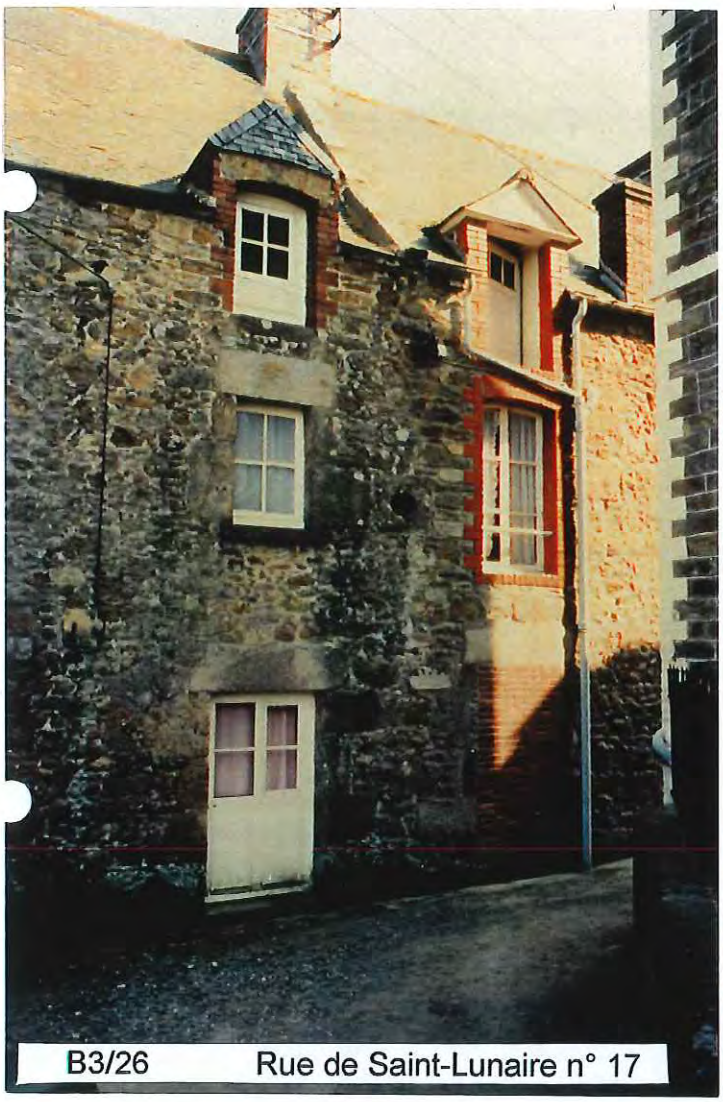

B3/26 Rue de Saint-Lunaire n° 17

F1 Impasse du n° 17, rive Sud

F2 Impasse du n° 17, rive Nord

B3/27 Rue de Saint-Lunaire n° 17

F4 Rue de Saint-Lunaire n° 25, côté rue

F5 Rue de Saint-Lunaire n° 25, côté jardin

F7 Rue de Saint-Lunaire n° 27

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

PRESCRIPTIONS DETAILLEES PAR PARCELLE

Rue du Port Blanc
Rue Abbé Langevin
Rue Roger Vercel
Boulevard Albert Lacroix
Rue de l'Eglise
Rue de la Chapelle

Rue du Port blanc n° 2	Maison, jardin et mur actuels à conserver.
Rue Abbé Langevin n° 6 à 32	Alignement des maisons actuelles à respecter. Partie avant à conserver en jardin avec possibilité de restauration des annexes existantes. Clôtures à conserver.
n° 15 à 29	Les murs de clôtures sur rue peuvent être élevés en pierre sur 2 m pour s'harmoniser avec les clôtures existantes.
n° 1 à 11	Il s'agit des arrières de la rue de l'Eglise et de la place du Calvaire constitués d'appentis de qualité plus que médiocre. Un incendie récent en a détruit une partie au n°1. Les reconstructions devront se faire à l'alignement de la rue. Les murs de clôture sur rue peuvent être élevés en pierre sur 2 m.
Rue Roger Vercel n° 15 à 17	Au n° 15 la villa est à conserver avec son jardin et sa clôture.
angle 66 boulevard Albert Lacroix	Au n° 17, la villa a été transformée en bar-restaurant avec véranda et devanture commerciale la complétant. Les aménagements éventuels devront suivre les recommandations générales.
Rue de l'Eglise n° 10 à 22	Alignement des maisons existantes à respecter. Jardins avant à conserver avec leurs clôtures.
n° 1 à 13	Maisons modestes à l'alignement. Pas de prescriptions particulières.
Rue de la Chapelle n° 2 et 4 et rive Ouest	Pas de prescriptions particulières.

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT
PRESCRIPTIONS DETAILLEES PAR PARCELLE

Rue de Saint-Lunaire
Rue Degas
Place du Calvaire
Rue des Vergers

Rue de Saint-Lunaire n° 2 à 8 bis	Il s'agit principalement des arrières de la rue de l'Eglise. Les jardins devront être conservés avec leurs clôtures. La restauration des annexes en particulier celles transformées en magasins devra respecter les recommandations générales.
n° 3 à 15	Pas de prescriptions particulières. La maison n° 15 sera conservée avec jardin et sa clôture.
Rue Degas n° 2 à 6	Au n° 2, alignement des 8 et 8bis rue de Saint-Lunaire à respecter. Au-delà, pas de prescriptions particulières (la restauration du n° 6 montre l'exemple d'une lucarne trop grande et pas très bien placée).
Place du Calvaire et rue des Vergers n° 2, 4, 6	Sur les rives Nord et Sud de la place et le retour rue des Vergers, l'aménagement des commerces, les restaurations ou les reconstructions se conformeront aux prescriptions générales et respecteront l'alignement existant ou l'alignement de la rue.

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

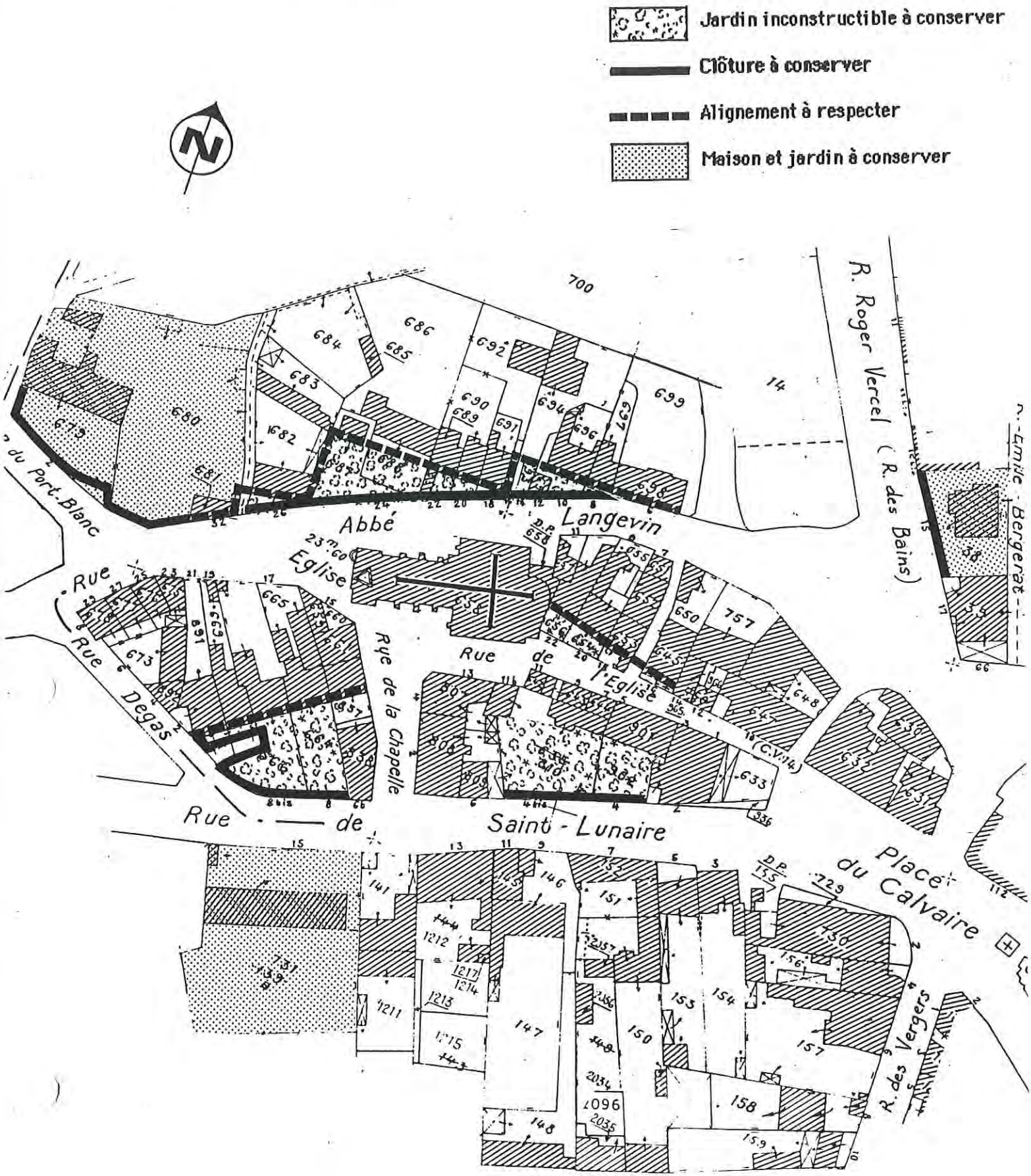

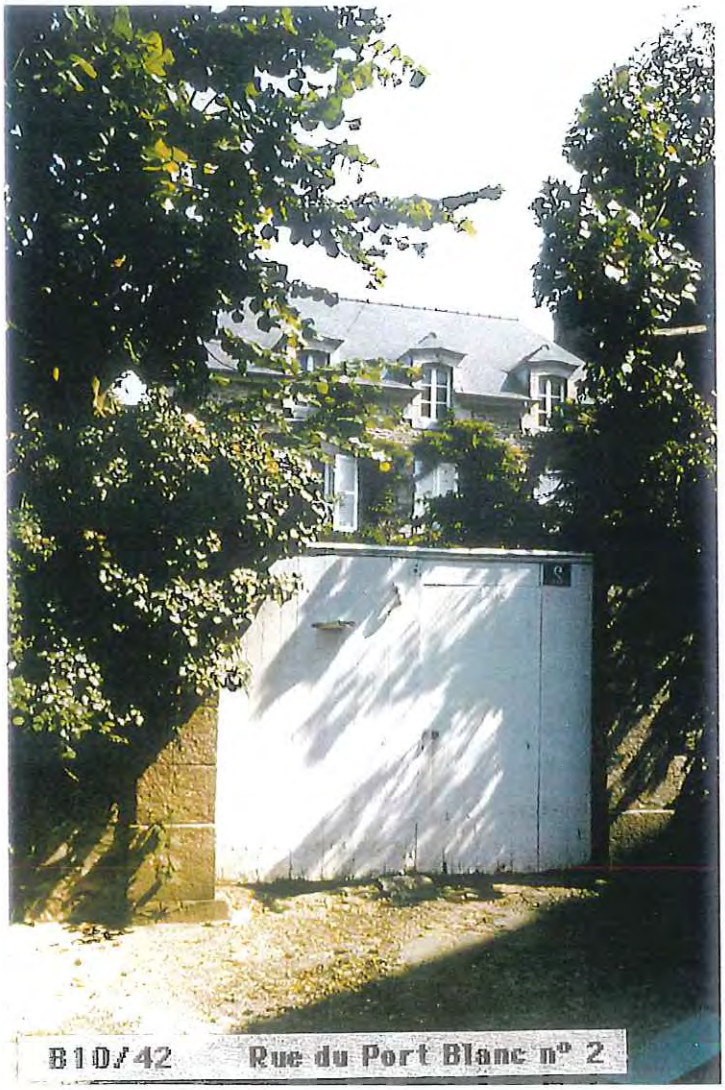
B1D/42
Rue du Port Blanc n° 2

E16
Rue du Port Blanc n° 2

B3/17
Rue Abbé Langevin n° 20 à 24

E18
Rue Abbé Langevin n° 20 à 32

B3/18
Rue Abbé Langevin n° 6 à 10

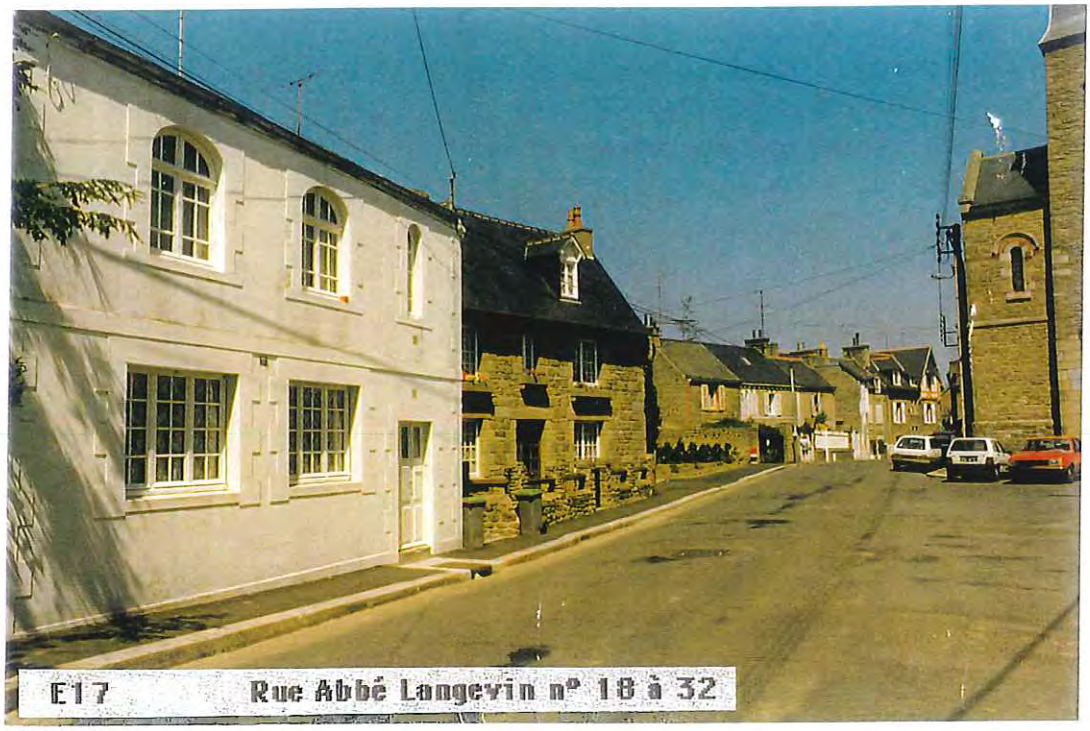
E17
Rue Abbé Langevin n° 18 à 32

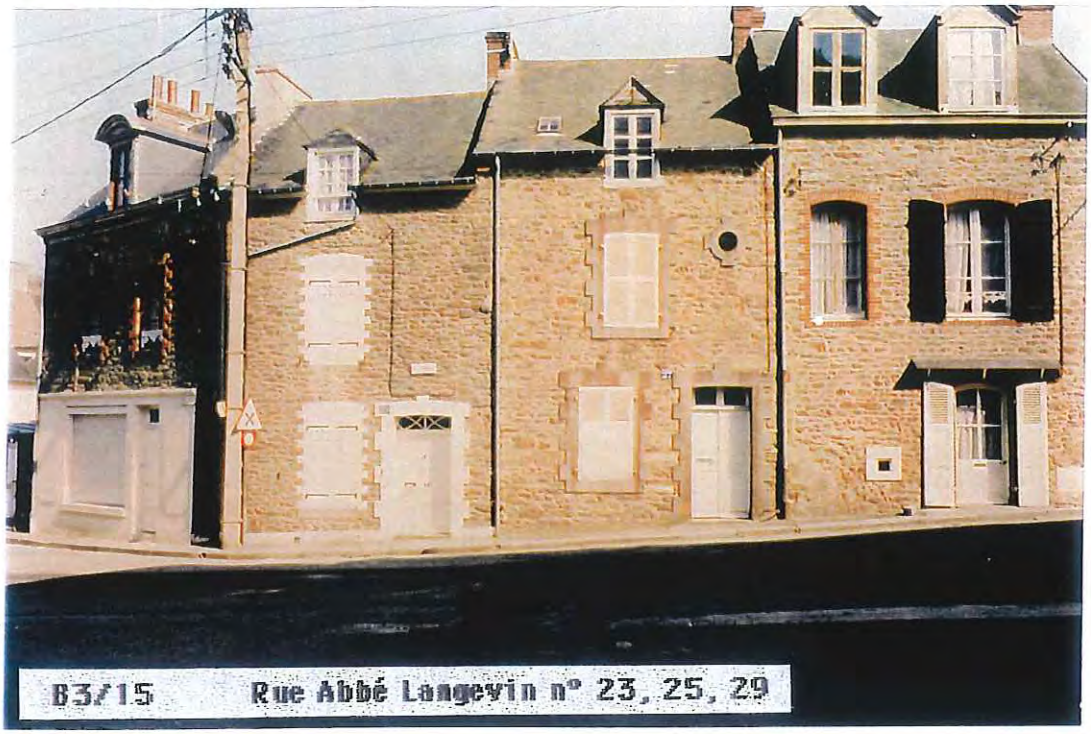
B3/15
Rue Abbé Langevin n° 23, 25, 29

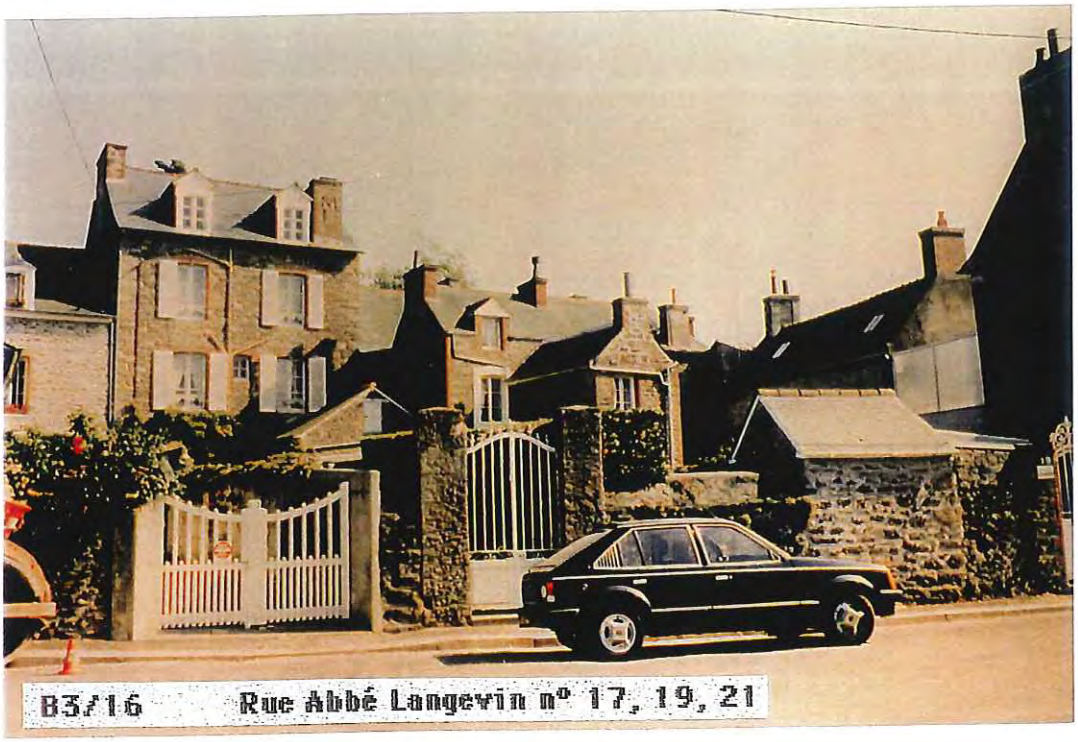
B3/16
Rue Abbé Langevin n° 17, 19, 21

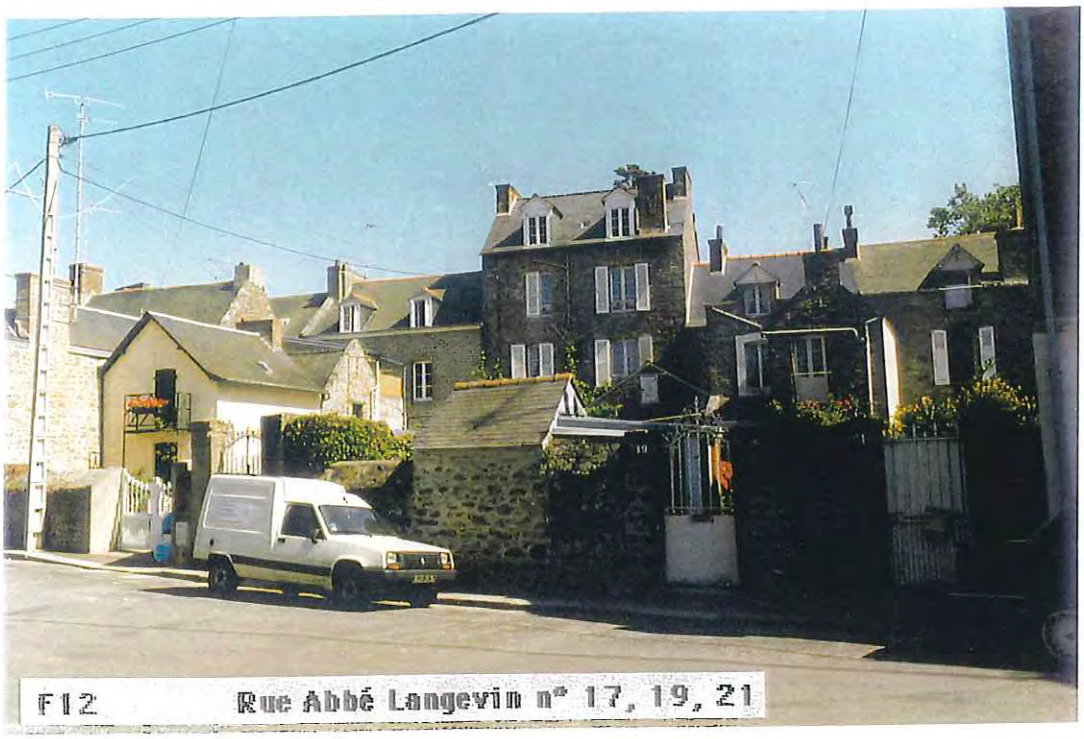
F12
Rue Abbé Langevin n° 17, 19, 21

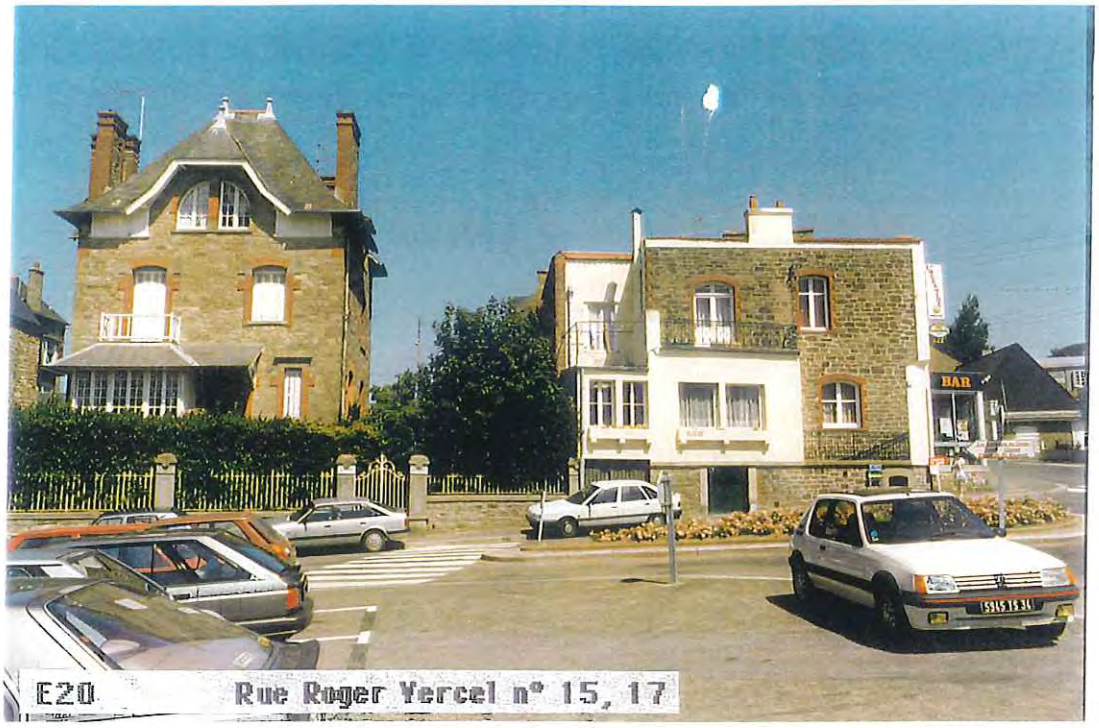

E20 Rue Roger Vercel n° 15, 17

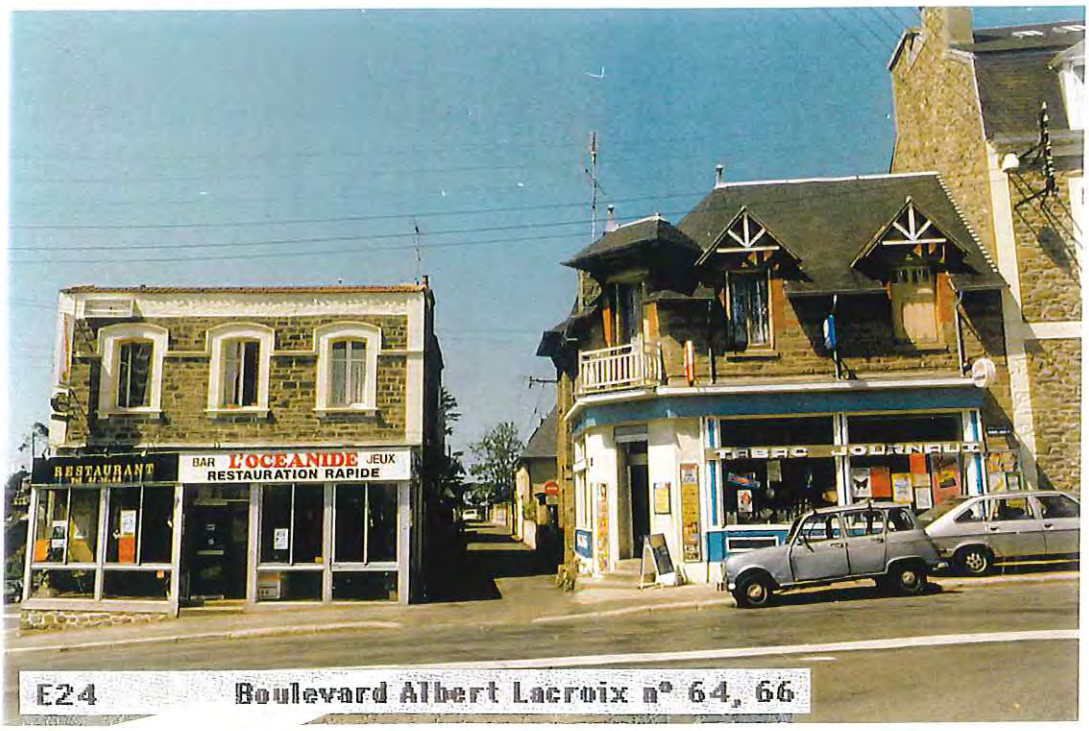

E24 Boulevard Albert Lacroix n° 64, 66

E21 Rue Abbé Langevin n° 1 à 5

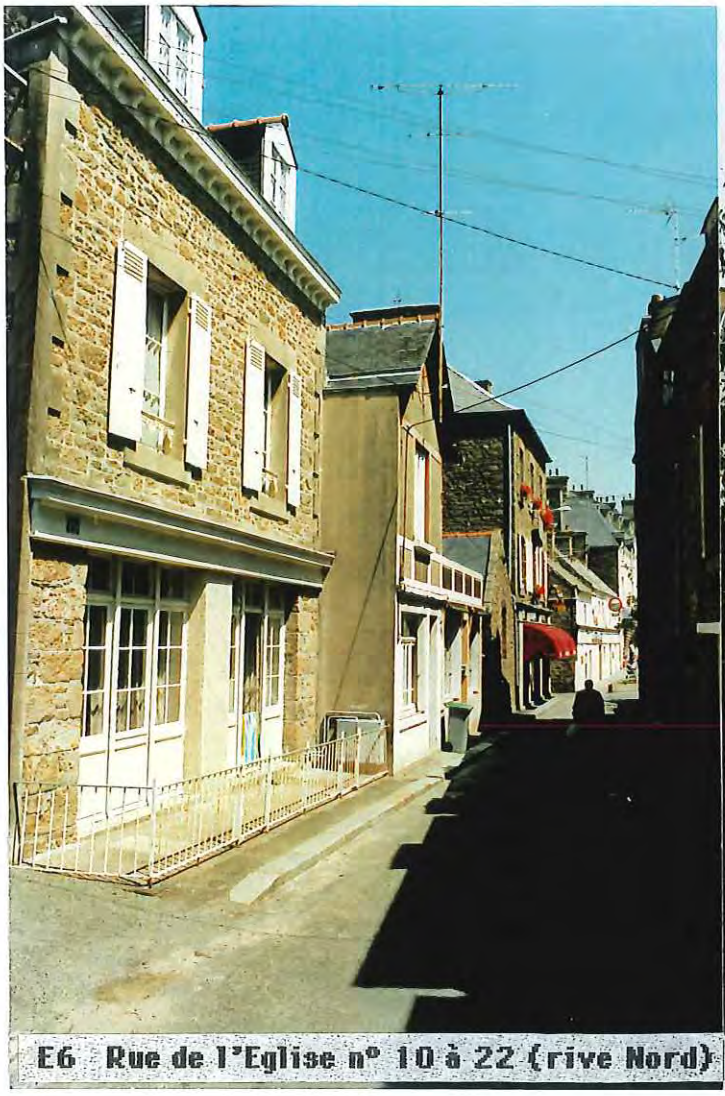

E6 Rue de l'Eglise n° 10 à 22 (rive Nord)

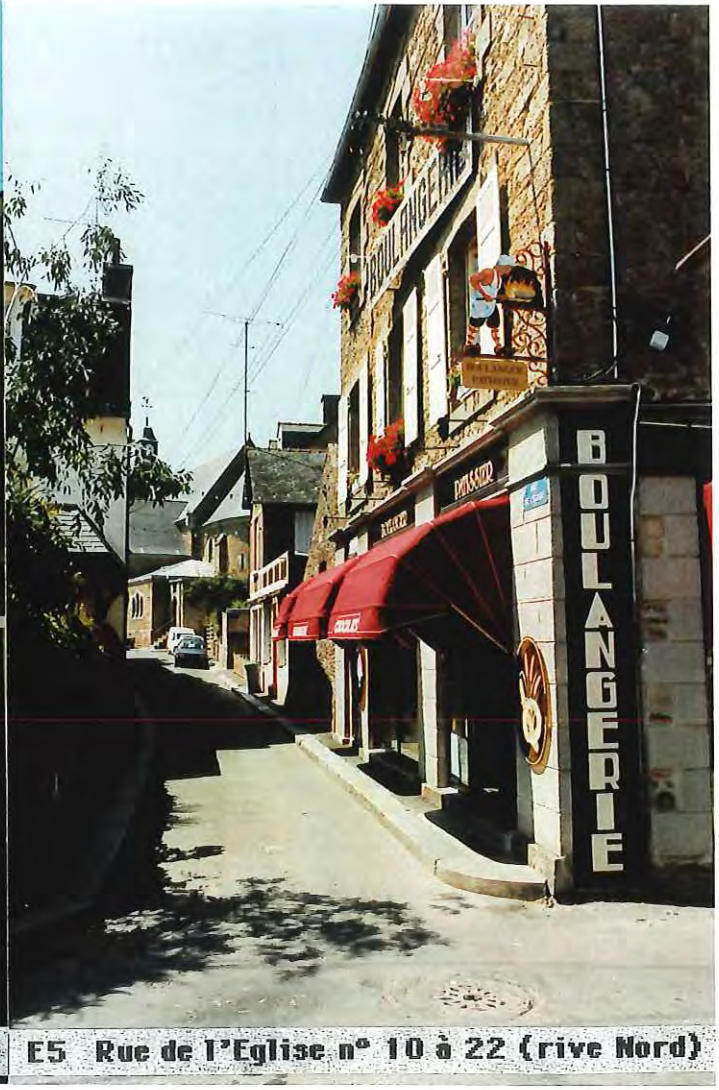

E5 Rue de l'Eglise n° 10 à 22 (rive Nord)

E7 Rue de l'Eglise n° 10 à 22 (rive Nord)

E8 Angle rue de la Chapelle, rue de l'Eglise

E9 Rue de la Chapelle (rive Ouest)

B3/21 Rue de l'Eglise n° 5 à 11 (rive Sud)

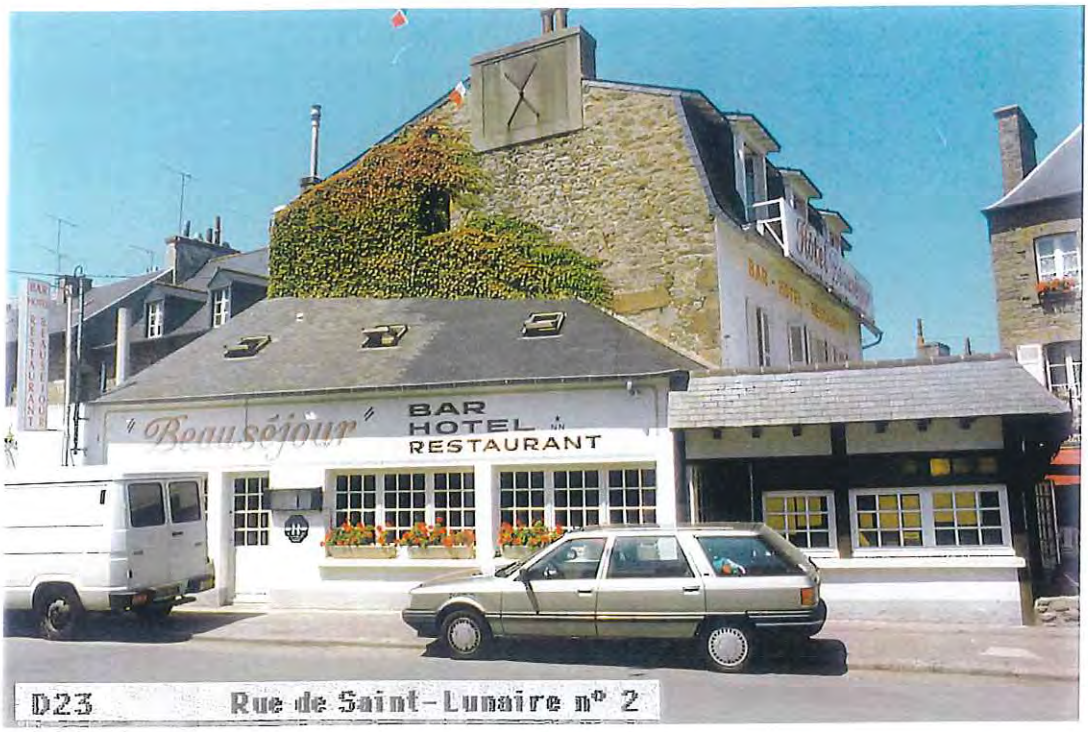
Beau séjour
BAR
HOTEL
RESTAURANT
D23 Rue de Saint-Lunaire n° 2

D20 Rue de Saint-Lunaire n° 4 et 4bis

ELECTRICITE
ent^se d'electricite
sarl
D22
Rue de Saint-Lunaire n° 6

D21 Rue de Saint-Lunaire n° 6

E14 Rue de la Chapelle et rue de Saint-Lunaire n° 6bis

E13 Rue de Saint-Lunaire n° 3 à 7

E11 Rue de Saint-Lunaire n° 13bis et 15

E12
Rue de Saint-Lunaire n° 7 à 13

B4/11 Rue de Saint-Lunaire n° 15

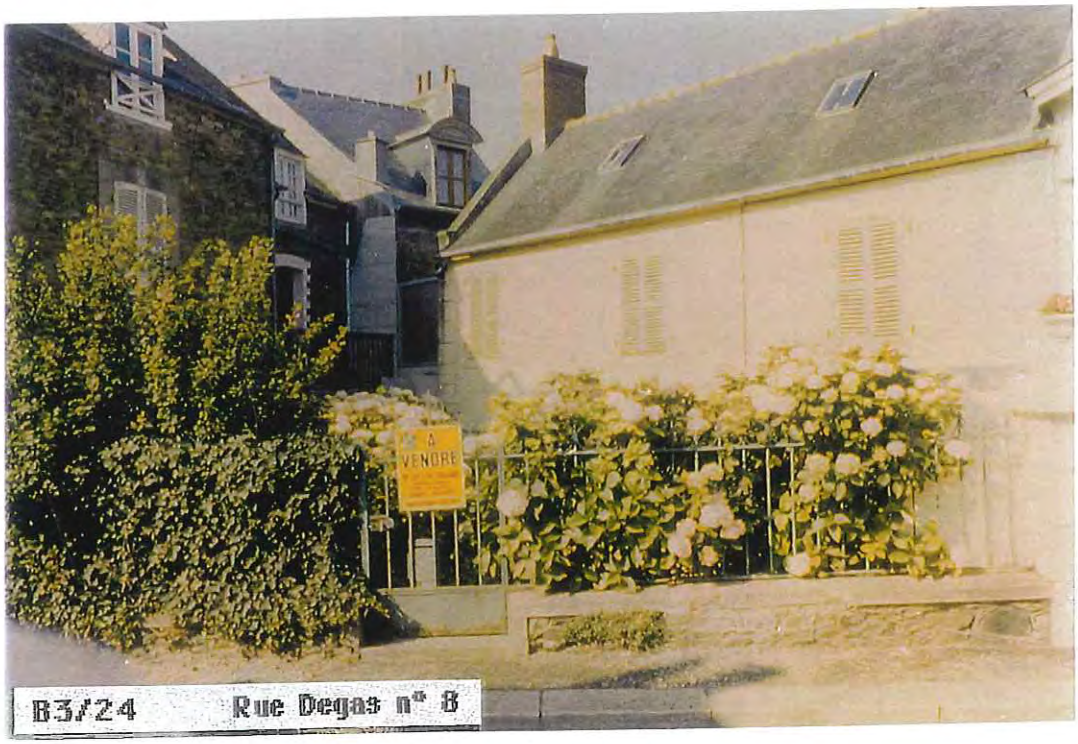
A VENDRE
B3/24 Rue Degas n° 8

F13 SE Rue Degas n° 8

E10
Rue Degas n° 2

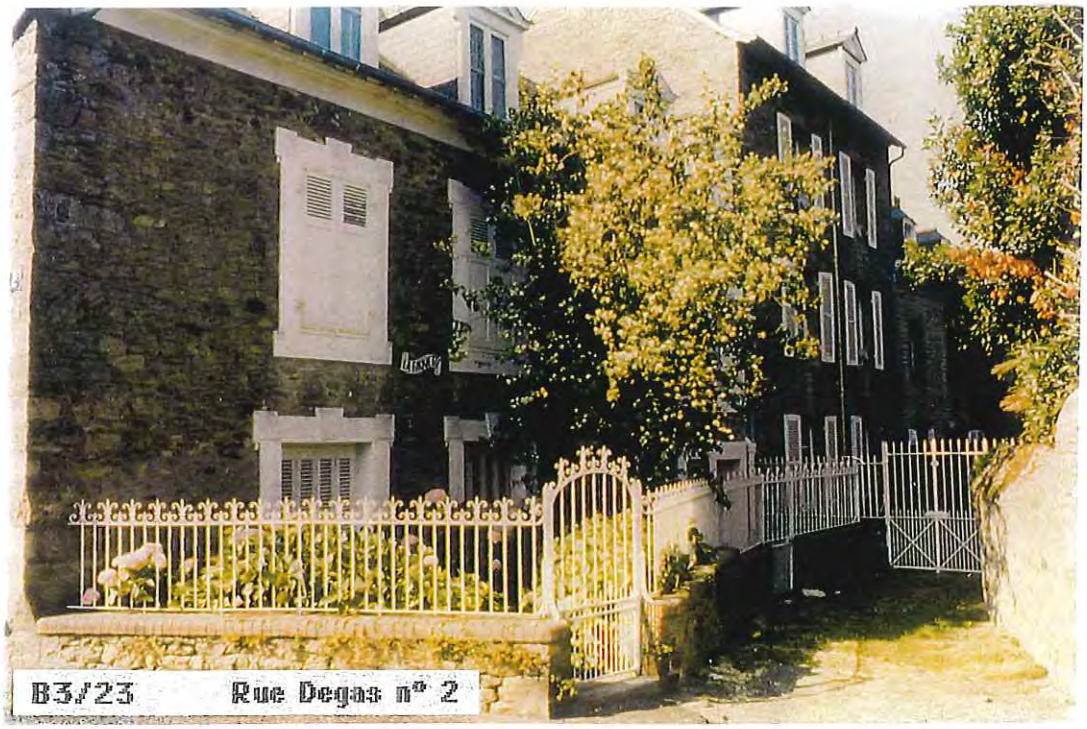
B3/23
Rue Degas n° 2

E0 Place du Calvaire (rive Nord)

E4 Place du Calvaire,
retour sur le bd. Albert Lacroix

D24 Rue de l'Eglise n° 10
et place du Calvaire

E3 Place du Calvaire (rive Sud)

E1 Rue des Vergers n° 2 à 6, angle place du Calvaire

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

PRESCRIPTIONS DETAILLEES PAR PARCELLE

Boulevard Albert Lacroix
Rue de Saint-Enogat
Rue Gardiner
Passage de la Petite Croix
Rue des Vergers

Boulevard Albert Lacroix	
n° 56 à 64	n° 56-58 : R + 2 maximum n° 60 : Presbytère à conserver avec jardin avant et mur de clôture. L'aménagement en parc de stationnement paysager du jardin arrière sera possible. n° 62-64 bis : les aménagements respecteront les prescriptions générales.
n° 43 à 63	Les constructions ne pourront pas dépasser R + 2 ou 9 m à l'égout du toit. Les arbres de haute tige qui sont sains devront être conservés.
Rue de Saint-Enogat	
n° 84 à 112	Sur la rive Nord les maisons sont souvent en retrait de l'alignement pour garder un jardin au Sud. En cas de démolitions/reconstructions les jardins seront conservés avec leurs clôtures.
n° 67 à 89	Pas de prescriptions particulières sauf au n° 73 où la villa "CASTEL MARIA" sera conservée avec son jardin.
Rue Gardiner	
n° 1 à 13 n° 2 à 14	Pas de prescriptions particulières.
Passage de la Petite Croix	Les constructions ne devront pas dépasser R + 2 ou 9 m à l'égout du toit. Pas de prescriptions particulières.
Rue des Vergers	
n° 1 à 11	

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ENOGAT

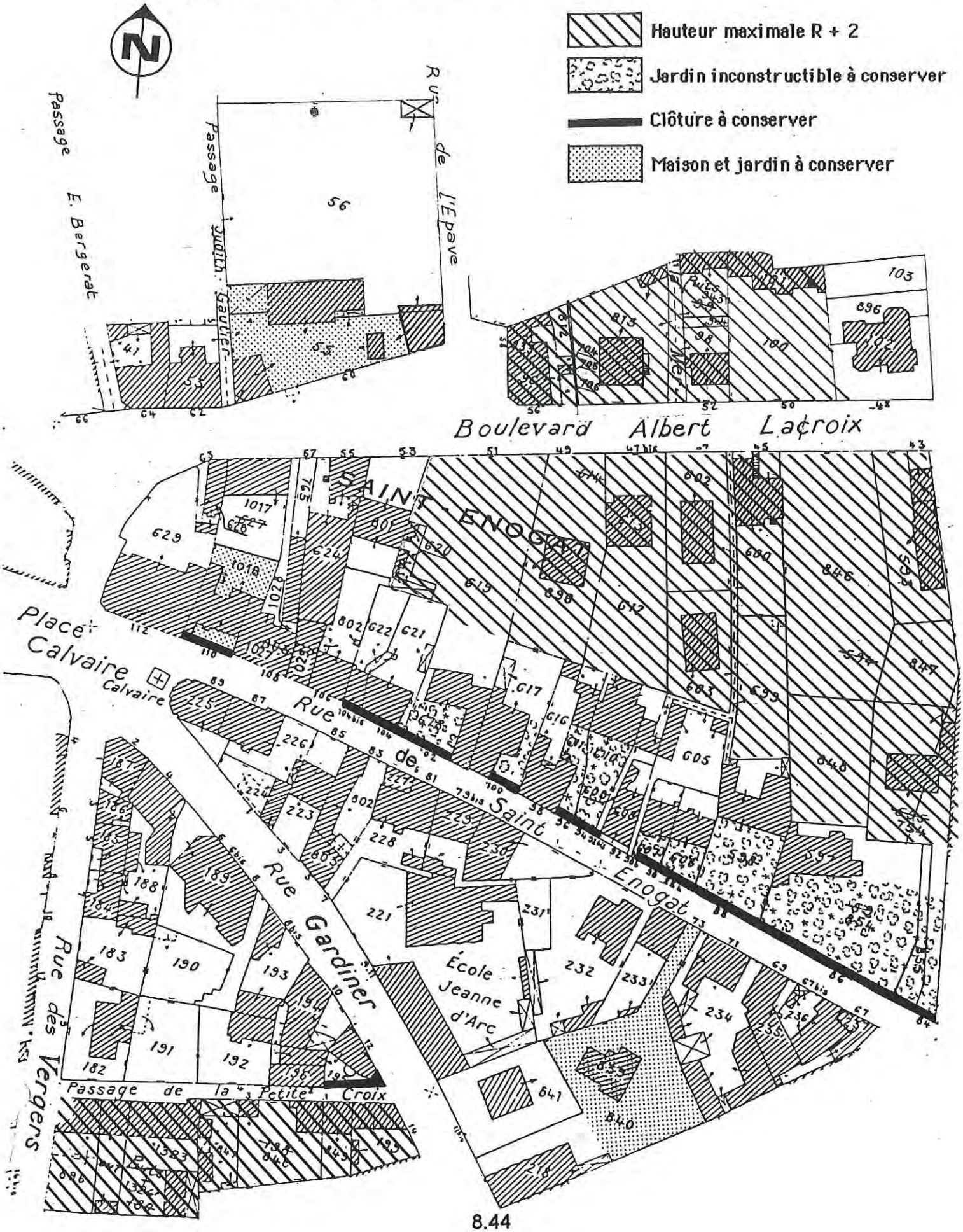

Boulevard Albert Lacroix n° 56 à 64

Rue de l'Epave

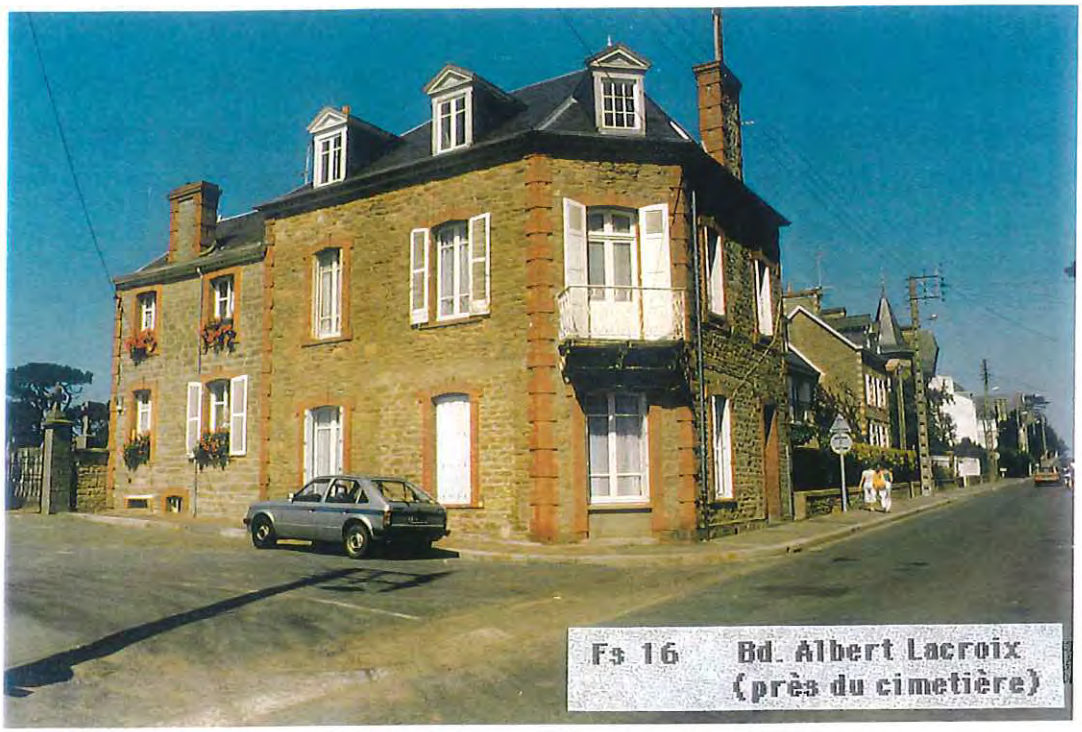
Fs 16 Bd. Albert Lacroix
(près du cimetière)

Fs 18 Bd. Albert Lacroix n° 51

HOTEL
E22
Bd. Albert Lacroix (arrière place du Calvaire)

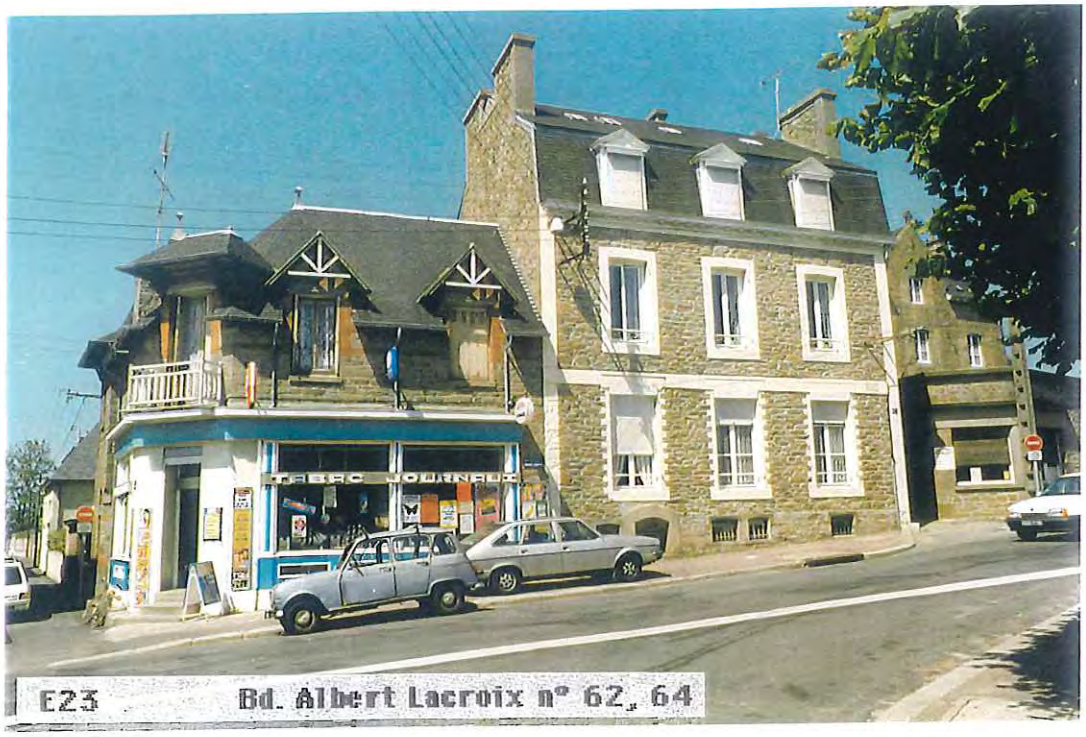
E23
Bd. Albert Lacroix n° 62, 64

Fs 14
Bd. Albert Lacroix - Presbytère Saint-Enogat

M19 Passage Judith Gauthier – Presbytère Saint – Enogat

HOTEL
AMETHYSTE
comod
E2 Place du Calvaire

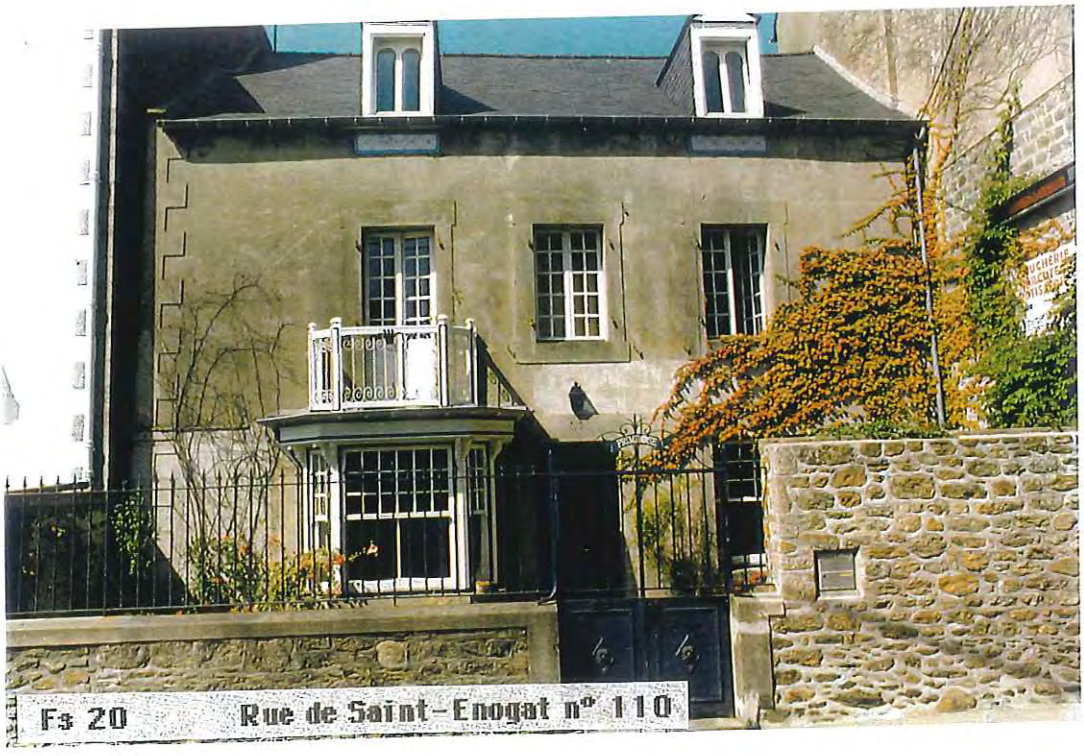
Fs 20 Rue de Saint-Enogat n° 110

Fs 21 Rue de Saint-Enogat n° 104 à 108

Fs19 Rue de Saint-Enogat n° 87 et 89

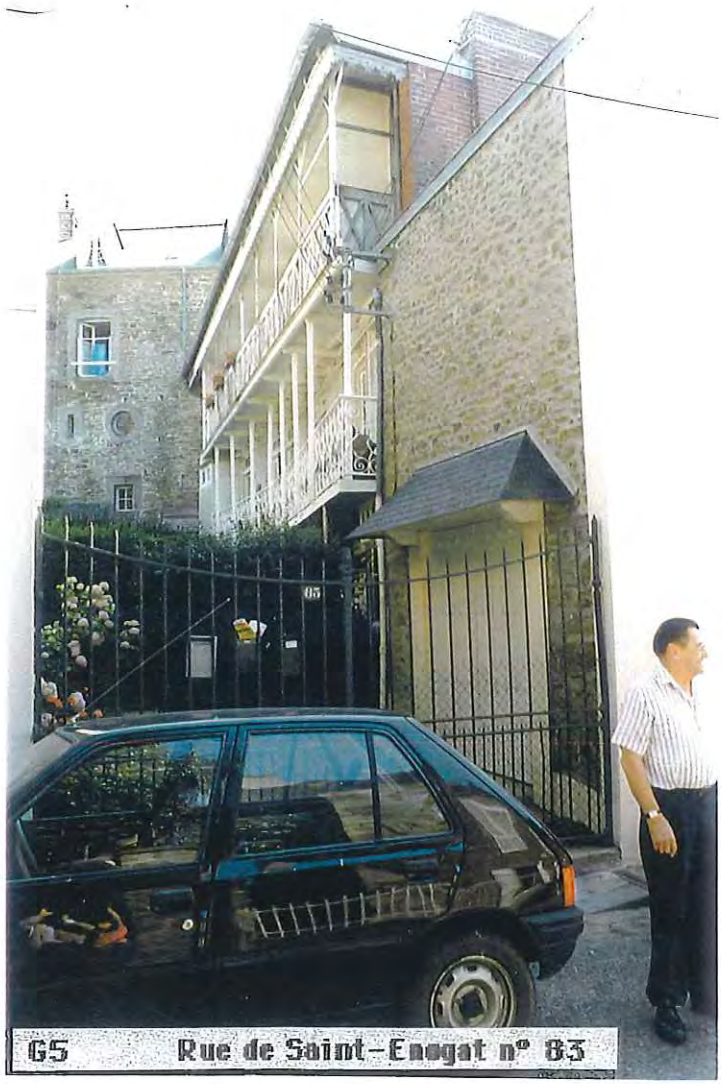
G5 Rue de Saint-Enogat n° 83

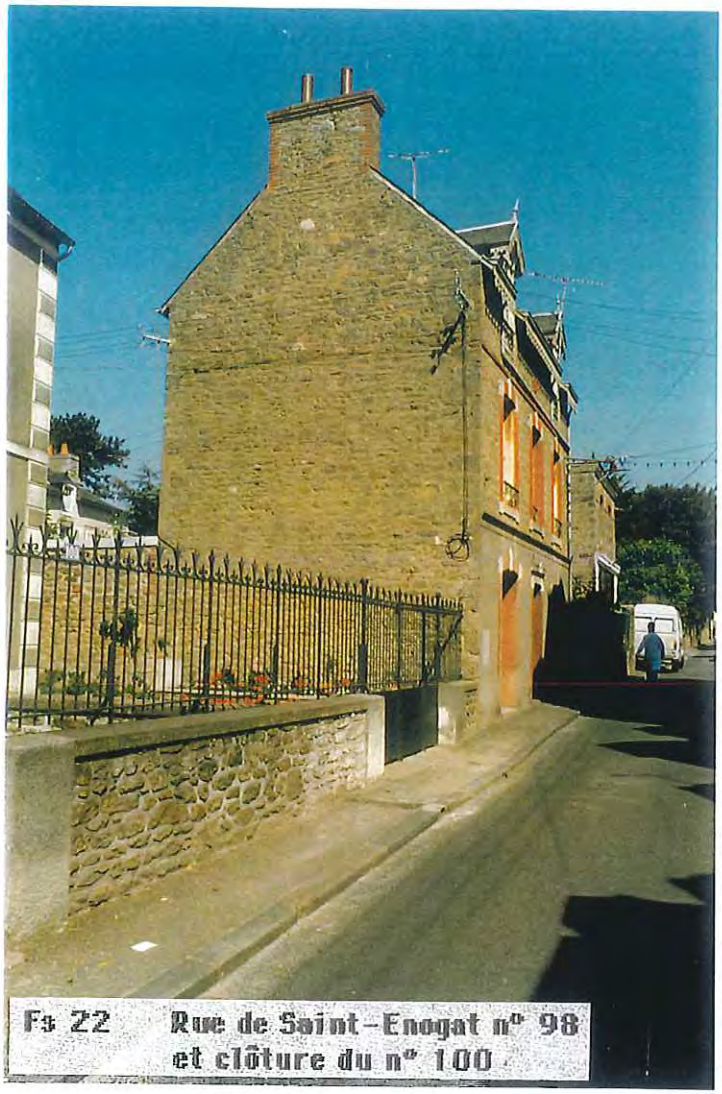

Fs 22 Rue de Saint-Enogat n° 98 et clôture du n° 100

Fs 24 Rue de Saint-Enogat n° 77 et 79

G1 " CASTEL MARIA "
Rue de Saint-Enogat n° 73

Fs 23
Rue de Saint-Enogat n° 73bis et 81, n° 98 et 100

Fs 25
Rue de Saint-Enogat n° 88bis et 90

G2 Rue de Saint-Enogat n° 88

G4 Rue de Saint-Enogat n° 67

G3 Rue de Saint-Enogat n° 86

BOUCHERIE CHARCUTERIE
G6 Rue Gardiner n° 2 et 4

CREPERIE SNACK GRILL
Le Berceau de Dinard
SNACK · GRILL · CREPERIE
CREPERIE · SNACK · G
G8 Rue Gardiner n° 6, 6bis, 8

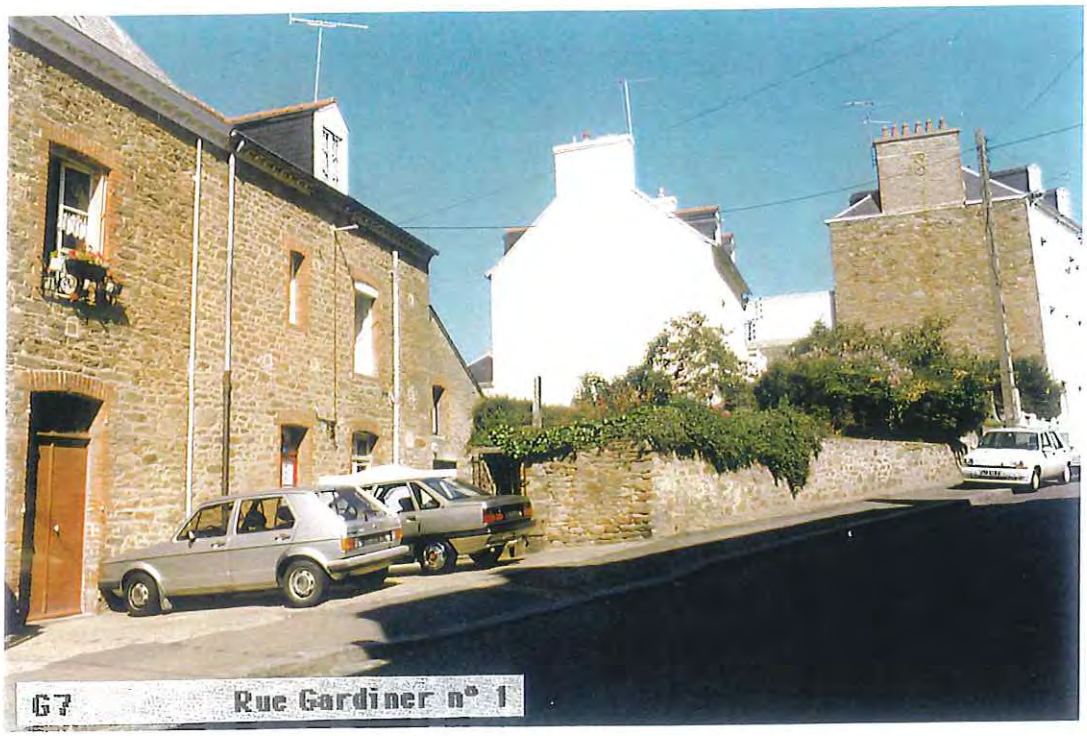
G7
Rue Gardiner n° 1

11
G10
Rue Gardiner n° 11 Ecole

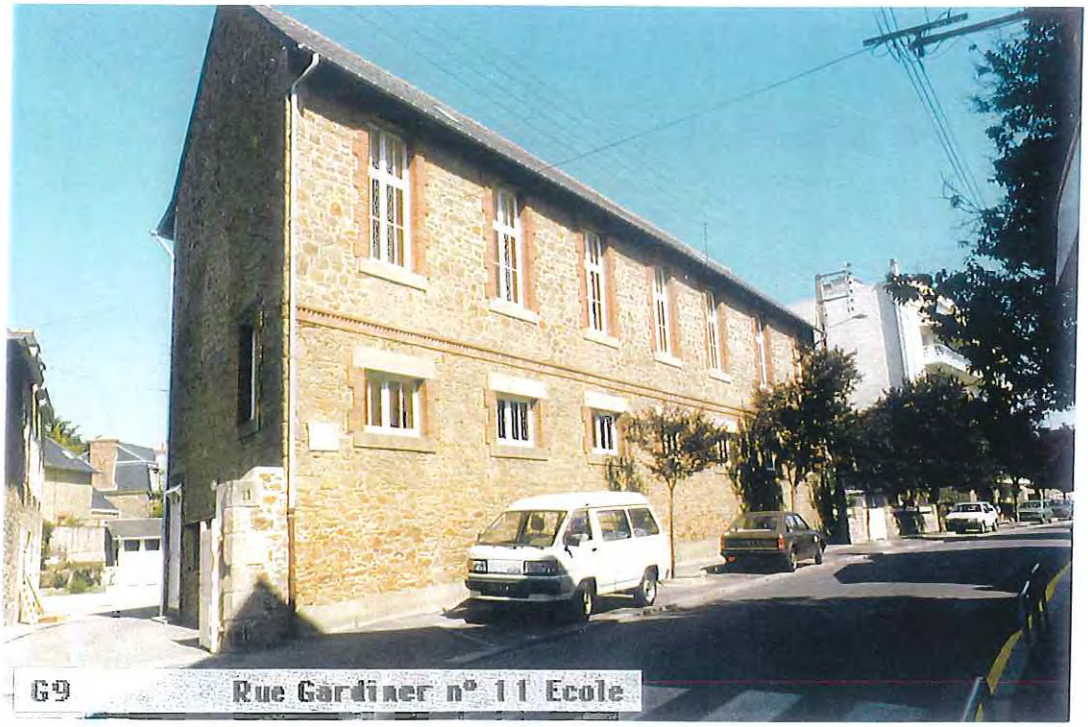
G9
Rue Gardiner n° 11 Ecole

G12 Passage de la Petite Croix, angle rue Gardiner n° 12

G13 Passage de la Petite Croix

G14 Rue des Vergers n° 9

G17 Rue des Vergers n° 3

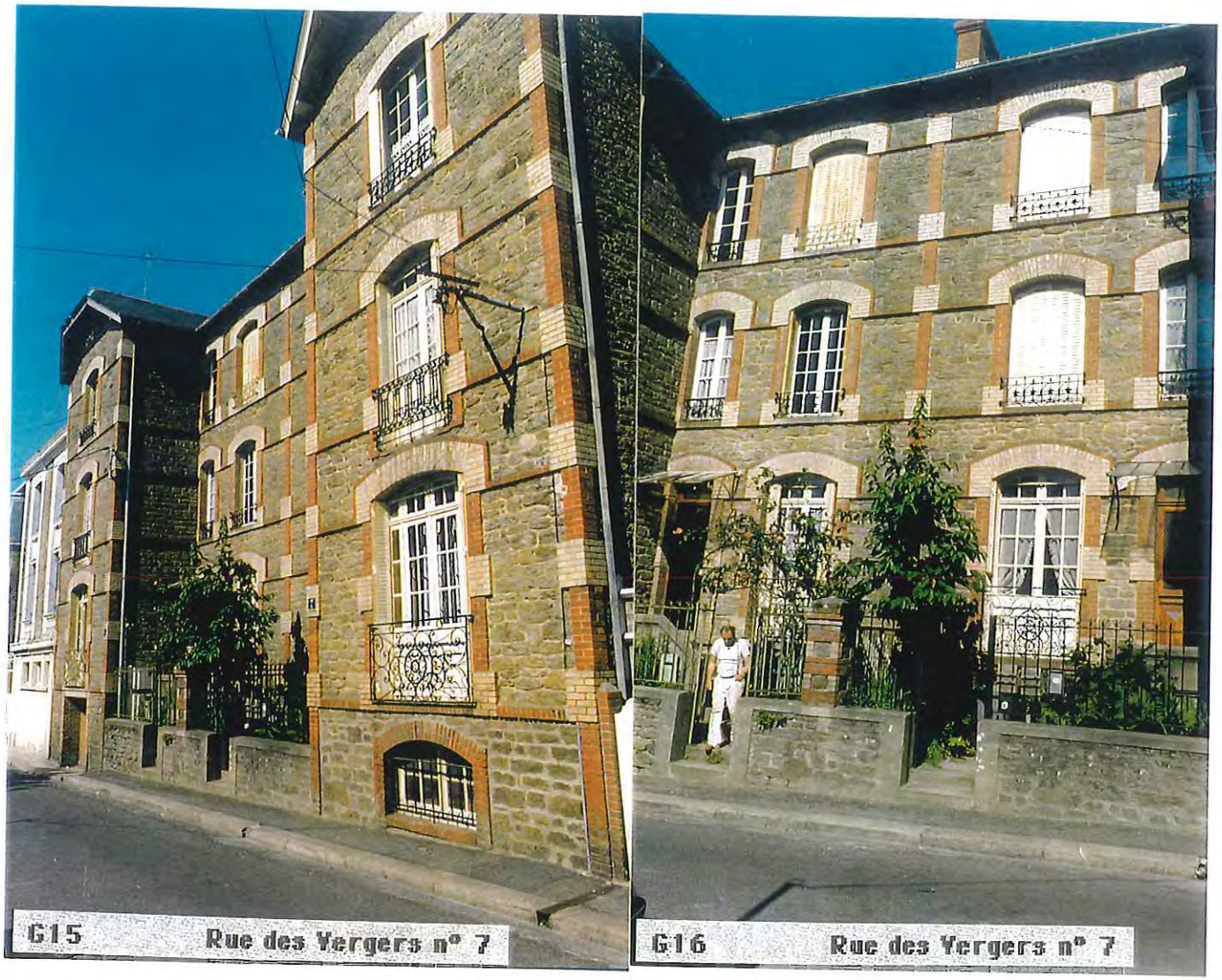
G15 Rue des Vergers n° 7
G16 Rue des Vergers n° 7

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ALEXANDRE

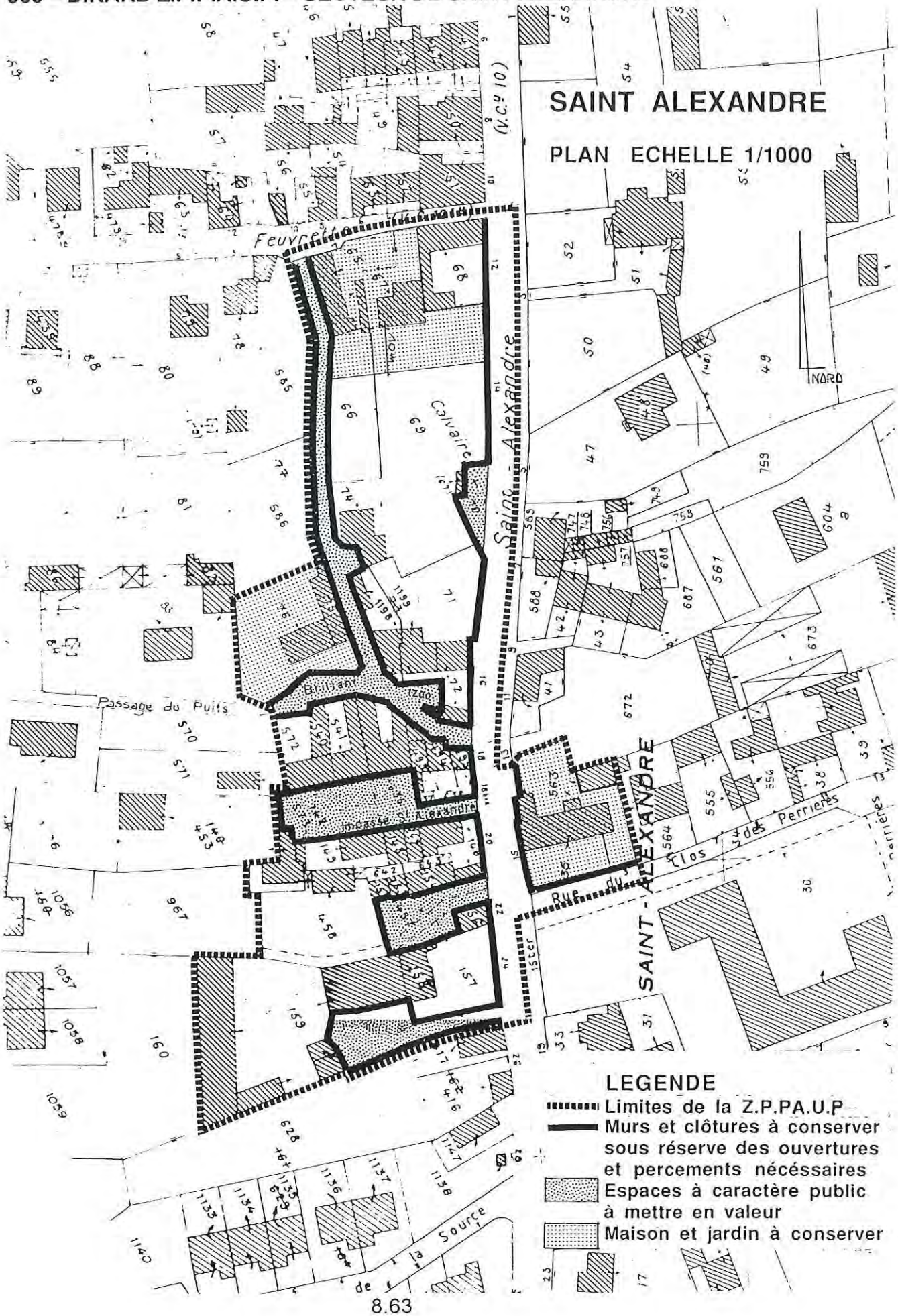

LE SITE

État actuel

Le Hameau de Saint-Alexandre s'est développé le long de la rue, sans doute autour d'une chapelle dont il reste seulement un pan de mur. Les habitations sont implantées principalement le long de ruelles, perpendiculaires à la rue principale (Saint-Alexandre). Le tracé de ces voies forme des espaces pittoresques qui ont conservé le caractère "village rural" de leurs origines.

LES CONSTRUCTIONS

État actuel

Les habitations de un à deux étages sur rez-de-chaussée sont, d'une manière générale, assez modestes ; à l'exception de deux ou trois "maisons de maître", on trouve des constructions paysannes avec des anciens corps de ferme et des petites maisons.

L'architecture, quant à elle, est restée originale et très simple ; volumes rectangulaires, couvertures à deux pentes avec pignons droits (à l'exception d'un "manoir" au n° 15 rue de Saint-Alexandre et 1 autre passage du Puits Brillant), modénature réduite au minimum avec quelques corniches.

Les matériaux datent les constructions :

- Moellons de pierres apparentes avec encadrement pour les plus récentes (18ème siècle),
- Apparition de la brique en encadrement pour les plus récentes (19ème siècle),
- Apparition de l'enduit pour les restaurations modernes,
- L'ardoise est bien sûre systématiquement employée en toiture avec des lucarnes droites au "nu" de la façade de type gerbière.

Les murs de clôtures qui sont réalisés lorsque les maisons ne sont pas à l'alignement constituent un des éléments les plus intéressants de ce quartier. Ils sont en moellon de pierre de 1,80 à 2,00 m de hauteur ; certains ont été abaissés pour aérer la propriété, ils sont alors surmontés d'une grille en fer plus ou moins ouvragée. Les espaces ainsi créés avec les alignements des constructions méritent d'être mis en valeur.

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ALEXANDRE

Prescriptions générales

Les prescriptions générales concernent principalement l'aspect et la volumétrie des constructions nouvelles ou à restaurer. Elles s'appliquent à l'ensemble du secteur de Saint-Alexandre.

Les restaurations

- Les façades non enduites laisseront obligatoirement la pierre apparente ainsi que les encadrements avec leurs matériaux d'origine (pierre ou brique) : on ne fera pas de balcons saillants.

- Les teintes des menuiseries s'harmoniseront avec l'environnement proche : le blanc pourra être employé.

- Les couvertures sont réalisées en ardoise ; les lucarnes sont de type "capucine" ou "gerbière" à l'exclusion des "chiens assis" ; s'il y a des velux, ils seront du type "encastrés".

Les constructions nouvelles

Les constructions contemporaines s'harmoniseront avec le site urbain et respecteront la morphologie des îlots existants et le gabarit général des rues (R + 2 maximum). Les matériaux, les éléments de détails architecturaux et les couleurs seront soigneusement choisis et étudiés en fonction des constructions avoisinantes. Les demandes de permis de construire seront présentées accompagnées des élévations ou photographies des immeubles voisins.

Les clôtures

Elles devront dans la mesure du possible, garder leur originalité sans modifications notables. Dans le cas des clôtures en serrurerie, les brise-vents ou brise-vues rajoutés ne devront en aucun cas dépasser la hauteur de la grille. Les murs existants seront conservés et restaurés en l'état d'origine avec la possibilité d'y réaliser les ouvertures nécessaires aux accès et voiries à créer dans les parcelles.

Les espaces publics

Les chemins, passages et ruelles devront êtres aménagés en évitant le bitume au profit d'un revêtement minéral naturel (sable compacté, dallages, etc...). Tous les réseaux aériens de distribution devront êtres enterrés ou ramenés le plus discrètement possible sur les façades. Les appareils d'éclairage public sont à choisir avec soin en fonction du site et de préférence à suspendre aux façades.

963 – DINARD Z.P.P.A.U.P. – SECTEUR DE SAINT-ALEXANDRE

PRESCRIPTIONS DETAILLEES PAR PARCELLE

Rue de Saint-Alexandre
Chemin de Feuvrette
Rue du Clos des Perrières
Impasse Saint-Alexandre

Rue de Saint Alexandre

n° 24	Alignement des maisons à respecter. Murs et jardins avant à conserver. Cour à mettre en valeur.
n° 22	Alignement des maisons à respecter. Cour à mettre en valeur.
entre n° 14 et 16	Mur ruiné de la chapelle Saint-Alexandre à conserver (date de sa restauration en 1738). Mémorial : statue ancienne et square à conserver (mise en place en 1936).
n° 14 (et n° 1 chemin de Feuvrette)	Maison de maître et dépendances à conserver (tourelle carrée rehaussée). Dans la mesure du possible, les appentis en ajout devraient être supprimés. Jardin à conserver sur 10 m en façade Sud et murs de clôture : possibilité d'ouverture.
n° 15 rue de Saint-Alexandre et n° 3 rue du Clos des Perrières	Maison de maître et habitation contiguë à conserver. Appentis dans le jardin à supprimer. Jardin avant et mur de clôture à conserver.

Impasse Saint-Alexandre

Alignement des maisons à respecter avec murs existants à conserver : possibilité d'ouverture.
Maison de maître "le Courtil" avec jardin à conserver.

Z3 24 rue de St Alexandre
Pignon sur rue

Z1 Cour n°24
Rue de St Alexandre

Z0 La Grange
St. Alexandre

Z5 Cour n°22
Rue de St Alexandre

Z7 Impasse
St. Alexandre

Z6 Impasse
St. Alexandre

Z18 Rue de St Alexandre
Entre les n°14 et n°16

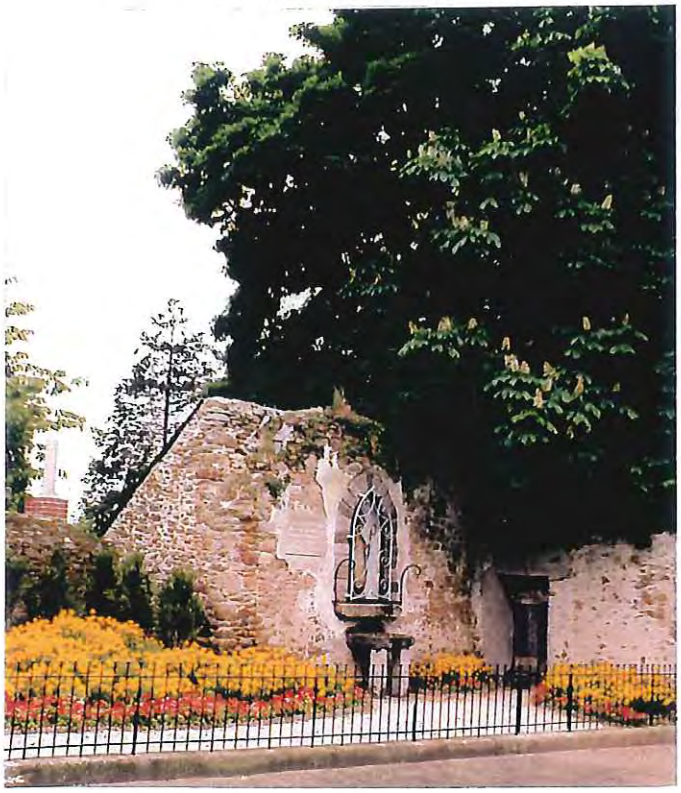

Z13 ruines de l' ancienne chapelle St. Alexandre

Z14 Saint Alexandre
statue "installée" en 1936

Y5 14 rue de St Alexandre
côté jardin

Z15 14 rue de St Alexandre
côté cour

Z16
1 chemin de Feuvrette
Dépendances côté cour

B3-5 Impasse St. Alexandre
Restauration pierre

B3-12
Passage Puits Brillant
Restauration pierre
linteaux béton

B3-7
Impasse St. Alexandre
Restauration enduit et balcon: à éviter

Z12 Passage du Puits Brillant
vue sur les dépendances du
1 chemin de Feuvrette

Z11 Passage du Puits Brillant
vers le chemin de Feuvrette

Z9 Entrée du Passage
du Puits Brillant
et vue sur le Courtil

Z10 Le Courtil Passage du Puits Brillant

Z4 Maisons 15 rue de St Alexandre
et 3 rue du Clos des Perrières